

STATISTIQUES

CAISSES DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS

EXAMEN DES COMPTES DE L'ANNÉE 1897

PAR LA

COMMISSION PERMANENTE (1)

instituée conformément à l'arrêté royal du 17 août 1874
pris en exécution de l'article 4 de la loi du 28 mars 1868

[33471 (493)]

CHAPITRE PREMIER

ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DES CAISSES (2)

Dans les tableaux qui suivent se trouve résumé dans ses grandes lignes, le mouvement pendant l'année 1897 des six caisses communes de prévoyance établies dans le pays en faveur des ouvriers mineurs, ainsi que celui des caisses particulières de secours des charbonnages. Le premier de ces tableaux nous renseigne en outre sur l'importance et l'activité du personnel ouvrier des établissements affiliés à ces caisses, ainsi que sur les salaires touchés pendant la même année 1897.

(1) La commission permanente est actuellement composée comme suit :

- MM. DE JAER (E.), Inspecteur général des Mines, président ;
BRACONIER (F.), vice-président de la Commission administrative de la Caisse de Liège, vice-président ;
DE JAER (J.), Ingénieur en chef, Directeur des Mines, membre ;
FABRY (L.-H.), Commissaire d'arrondissement, président de la Commission administrative de la Caisse du Luxembourg, id. ;
FIRKET (Ad.), Inspecteur général des Mines, id. ;
GUINOTTE (L.), Vice-président de la Commission Administrative de la Caisse du Centre, id. ;
HENIN (Em), Exploitant de Mines, id. ;
MATIVA (H.), Vice-président de la Commission administrative de la Caisse du Couchant de Mons, id. ;
ORMAN (E.), Ingénieur en chef, Directeur des Mines, id. ;
PICARD (A.), Exploitant de Minières, id. ;
SMEYSTERS (J.), Ingénieur en chef, Directeur des Mines, id. ;
DEJARDIN (L.), Ingénieur en chef des Mines, Directeur à l'administration centrale, membre-secrétaire.

(2) Rapporteur : M. Dejardin.

Relevé des renseignements

DÉSIGNATION DES CAISSES	Nombre		Nombre de journées de travail
	d'exploita- tions associées	d'ouvriers occupés	
Caisse de Mons	16	27,955	7,736,052
— de Charleroi	35	42,191	12,808,852
— du Centre	8	16,729	4,963,474
— de Liège	46	30,466	9,256,910
— de Namur	17	2,729	807,650
— du Luxembourg	9	815	220,050
Totaux et nombres moyens	131	120,885	35,792,988
Rappel de 1896	136	120,044	35,782,359
» de 1895	141	119,063	35,414,201
» de 1894	144	117,359	34,946,829
» de 1893	147	114,697	33,283,026

Statistiques pour l'année 1897

Montant total des salaires	Salaire moyen		OBSERVATIONS
	par an	par journée	
Fr.	Fr.	Fr.	
23,579,903	843 50	3 05	
44,790,684	1,061 61	3 49	
17,341,301	1,036 60	3 49	
32,670,440	1,072 00	3 52	
2,560,837	938 38	3 17	
760,793	933 49	3 45	
21,703,958	1,006 77	3 36	296.1 journées par an.
15,664,064	963 51	3 23	298.1 id. id.
12,097,389	941 50	3 17	296.9 id. id.
09,186,144	930 00	3 12	297.7 id. id.
02,585,957	894 00	3 08	289.3 id. id.

OPÉRATIONS

RECETTE

DÉSIGNATION DES CAISSES	Caisses communes de prévoyance			
	Retenues sur les salaires	Cotisations des exploitants	Subventions de l'Etat	Subventions des provinces
Caisse de Mons.	»	(1)726,795 40	11,348 73	3,503 50
— Charleroi	»	671,860 18	13,450 95	2,113 »
— Centre	216,766 27	216,766 27	7,123 64	1,425 »
— Liège.	»	655,231 36	11,340 61	(2) »
— Namur	»	38,440 91	955 05	550 »
— Luxembourg	5,705 58	5,705 59	215 11	83 »
Totaux.	222,471 85	2,314,799 71	44,434 09	7,674 50

(1) Dont fr. 19,395-39 de subventions extraordinaires (article 8 des statuts).

(2) Un subside de 15,000 francs a été mis par le Conseil provincial à la disposition

DÉPENSE

DÉSIGNATION DES CAISSES	Pensions	Secours	Autres dépenses	Frais d'admi- nistration
Caisse de Mons.	748,872 63	»	»	14,368 58
— Charleroi	434,860 82	281,472 90	»	14,305 98
— Centre	474,394 90	1,772 »	»	4,792 30
— Liège.	264,968 »	(3)438,873 »	»	9,527 08
— Namur	31,260 »	26,526 50	»	2,518 88
— Luxembourg	9,233 85	200 »	- »	460 »
Totaux	1,963,590 20	748,844 40	»	45,972 67

(1) Une somme de fr. 43,121-79 a en outre été dépensée en distribution gratuite de charbon et subsides, tant à des établissements hospitaliers, et à une caisse de prévoyance et de secours, que pour l'instruction des enfants d'ouvriers.

DES CAISSES.

(EN FRANCS)

		Caisses particulières de secours			Total général
Autres Recettes	Total	Retenues sur les salaires	Cotisations des exploitants	Total	
117,542 40	859,190 03	»	298,357 63	298,357 63	1,157,547 66
44,381 13	731,805 26	»	649,057 90	649,057 90	1,380,863 16
46,200 67	488,281 85	78,002 20	78,002 19	156,004 39	644,286 24
75,173 41	741,745 38	187,809 »	544,811 »	732,620 »	1,474,365 38
7,798 59	47,744 55	»	27,863 15	27,863 15	75,607 70
(3) 927 50	12,636 78	3,237 78	2,281 54	5,519 32	18,156 10
292,023 70	2,881,403 85	269,048 98	1,600,373 41	1,869,422 39	4,750,826,24

de la Caisse pour secourir les vieux ouvriers.

(3) Dont fr. 207-50 intérêts des sommes placées à la Caisse d'épargne.

(EN FRANCS)

Totales des Caisses communes	Caisses particulières de secours	Total général	Avoir au 1 ^{er} janvier 1898 des Caisses communes de prévoyance	Charges annuelles au 1 ^{er} janvier 1898 de ces Caisses
763,241 18	(1)298,357 63	1,061,598 81	3,038,619 79	751,549 91
730,639 67	649,057 90	1,379,697 57	1,345,923 46	690,877 »
480,959 20	(2)146,271 21	627,230 41	1,521,773 72	486,022 20
713,368 02	712,525 »	1,425,893 02	2,180,259 60	703,726 »
60,305 35	27,863 15	88,168 50	242,594 13	56,759 »
9,893 85	4,070 91	13,964 76	30,864 54	10,445 »
758,407 27	1,838,145 80	4,596,553 07	8,360,035 24	2,699,379 11

(2) Non compris les dépenses pour le service médical.

(3) Il a été en outre accordé sur le subside provincial précité une somme de 772 francs.

§ 1. — Renseignements statistiques

Le nombre des exploitations affiliées aux caisses communes de prévoyance a diminué de 5 par rapport à 1896; il n'est plus que de 131. Cette réduction est dûe, d'une part, à la fusion de divers charbonnages du Centre et du bassin de Charleroi, de l'autre, à la fermeture de quelques exploitations peu importantes des provinces de Namur et de Luxembourg.

Aussi, ces circonstances n'ont-elles eu aucune conséquence sur le nombre moyen des ouvriers occupés, lequel a encore légèrement augmenté; il a été de 120,885, supérieur par conséquent de 841 unités à celui de 1896.

Le nombre des journées de travail est resté sensiblement le même que celui de l'année précédente : il ne le dépasse que de 10,629. Cette faible augmentation, correspondant à une période d'accroissement de l'activité industrielle, trouve son explication dans les grèves nombreuses qui ont éclaté en 1897. L'une d'elles notamment, dite « des règlements d'atelier » et qui a affecté particulièrement le Couchant de Mons, y a été si générale et si prolongée qu'on a pu estimer à 430,000 environ le nombre des journées de travail perdues par ceux qui y ont pris part (1).

Ce nonobstant, la somme totale des salaires dépasse de fr. 6,039,894, le chiffre correspondant de 1896. Le gain annuel est de fr. 43-26 supérieur à celui de cette année, et le salaire journalier moyen est de fr. 3-36 au lieu de fr. 3-23.

Comme il était aisé de le prévoir, le nombre moyen de journées de travail par ouvrier est un peu réduit : 296.1 en 1897 au lieu de 298.1 en 1896. Le redoublement d'activité des autres bassins n'a pas été suffisant pour contrebalancer totalement le chômage du Borinage.

(1) Statistique des Mines pour 1897 par M. Em. Harzé, p. 20.

§ 2. — Recettes et dépenses des caisses communes de prévoyance

L'augmentation du chiffre global des salaires a eu pour conséquence naturelle un accroissement sensible des recettes des caisses communes de prévoyance ; cet accroissement se chiffre par fr. 104,939-08 dont fr. 96,605-71 provenant des subventions patronales et fr. 5,969-67 seulement des retenues sur salaires qui subsistent encore dans le bassin du Centre et dans le Luxembourg.

Les dépenses ont progressé à peu près d'autant : elles dépassent à leur tour celles de 1896 de fr. 105,060-42.

Néanmoins les recettes de 1897 ayant encore dépassé les dépenses du même exercice de fr. 122,996-58, l'avoir global des caisses s'est accru de pareille somme. Il s'élevait au 1^{er} Janvier 1898 à fr. 8,360,035-24 ; à la même date, les charges réelles des caisses avaient atteint fr. 2,699,379-11, et étaient supérieures de fr. 106,536-95 au chiffre correspondant de l'année antérieure.

C'est assez dire quelle est la situation précaire des caisses, surtout si l'on remarque que l'accroissement de l'avoir se constate surtout à la caisse de Mons qui y coopère pour près des 8/10^{es}, alors que l'augmentation des charges affecte à peu près également toutes les caisses.

Quoi qu'il en soit, le rapport de l'avoir général à la charge globale n'était plus au 1^{er} Janvier 1898 que de 3.1 environ au lieu de 3.18, un an auparavant.

Si, poursuivant l'examen que nous avons fait précédemment, nous recherchons quel est ce rapport pour chacune de nos caisses communes, nous obtenons les résultats consignés au tableau ci-après :

Rapport de l'avoir aux charges

CAISSES	1893	1894	1895	1896	1897
Mons	4.08	4.18	4.07	4.07	4.04
Charleroi	2.37	2.18	2.12	2.03	1.95
Centre	3.63	3.44	3.36	3.24	3.13
Liège	3.37	3.66	3.30	3.20	3.10
Namur	5.60	5.25	4.96	4.51	4.27
Luxembourg	3.06	3.01	3.10	2.96	2 95
Moyenne	3.40	3.33	3.25	3 18	3.10

En marquant une décroissance lente, mais générale du rapport entre l'avoir et les charges de chacune des Caisses, ce tableau fixe d'une manière frappante le défaut primordial de nos institutions de prévoyance actuelles, auxquelles toute base scientifique a fait défaut lors de leur organisation.

Nous indiquons ci-après le résultat final des opérations de chacune des caisses communes en 1897.

DÉSIGNATION DES CAISSES	MONTANT		DIFFÉRENCES	
	des recettes	des dépenses	en plus ou boni	en moins ou déficit
	Fr	Fr.	Fr.	Fr.
Mons	859,190 03	763,241 18	95,948 85	»
Charleroi	731,805 26	730,639 67	1,165 59	»
Centre.	488,281 85	480,959 20	7,322 65	»
Liège	741,745 38	713,368 02	28,377 36	»
Namur	47,744 55	60,305 35	»	12,560 80
Luxembourg . . .	12,636 78	9,893 85	2,742 93	»
Totaux	2,881,403 85	2,758,407 27	135,557 38	12,560 80
Différence en boni	122,996 58		122,996 58	

Malgré l'accroissement des dépenses signalé ci-dessus, le boni global est resté sensiblement le même qu'en 1896, grâce à l'augmentation des recettes dont nous avons déjà indiqué la cause.

Le boni de la caisse de Mons est inférieur de fr. 26,996-54 à celui de 1896; c'est encore aux grèves qu'il faut attribuer cet état de choses, les recettes, malgré le relèvement du taux des salaires, n'ayant pas atteint le chiffre de l'exercice antérieur, tandis que les dépenses allaient en croissant.

Cette année la caisse de Namur est seule en déficit : la situation spéciale de cette caisse a déjà été signalée dans nos précédents rapports. Tant que ses recettes ordinaires resteront inférieures à ses charges, et qu'elle ne prendra aucune mesure pour les accroître, la situation perdurera; elle ira même en empirant, puisque l'avoir en réserve deviendra moindre à la fin de chaque année.

Grâce à l'élévation des salaires, la caisse de Charleroi.

est arrivée à clôturer l'exercice 1897 par un léger excédent de recettes, mais sa situation reste toujours très instable, les dépenses allant sans cesse en augmentant. Il ne faudrait qu'une faible diminution des salaires pour rompre l'équilibre que nous constatons.

Les bonis des caisses de Liège et du Luxembourg sont en progression sensible ; celui de la caisse du Centre a diminué par rapport à l'année 1896, l'augmentation des recettes ayant été quelque peu inférieure à l'accroissement des dépenses.

Nous reproduisons ci-après, comme les années précédentes, les chiffres des recettes des différentes caisses par nature et par tête d'ouvrier.

Nous y joignons pour compléter ce tableau, et en adoptant la même unité, les chiffres des charges pendant les années 1896 et 1897.

**Recettes détaillées et montant des charges par ouvrier
des établissements affiliés**

DÉSIGNATION DES CAISSES	CAISSES COMMUNES DE PRÉVOYANCE								
	Retenues sur les salaires	Cotisations des exploitants	Subventions de l'Etat (1)	Subventions des provinces	Autres recettes	Total	Total 1896	MONTANT DES CHARGES	
								1897	1896
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Mons	»	26 00	0 41	0 13	4 20	30 74	30 71	26 88	25 83
Charleroi	»	15 92	0 32	0 05	1 05	17 34	16 32	16 37	15 74
Centre	12 96	12 96	0 43	0 09	2 76	29 20	28 09	29 05	27 56
Liège	»	21 50	0 37	»	2 47	24 34	23 40	23 09	22 68
Namur	»	14 09	0 35	0 20	2 85	17 49	18 28	20 79	22 18
Luxembourg	7 00	7 00	0 26	0 10	1 14	15 50	15 69	12 81	13 07
Moyennes	1 84	19 15	0 37	0 06	2 41	23 83	23 13	22 33	21 60
L'année précédente	1 80	18 48	0 37	0 06	2 42	23 13	»		

(1) La répartition du subside de l'Etat entre les diverses caisses a été faite, comme d'ordinaire, proportionnellement au nombre des ouvriers des établissements affiliés et au montant des charges de chacune d'elles.

Ce tableau peut se passer de commentaires.

L'accroissement des recettes se marque surtout dans les cotisations des exploitants, mais l'augmentation totale de fr. 0-70 ne suffit pas entièrement à contrebalancer la majoration des charges qui est de fr. 0-73.

Ce qu'il importe de remarquer encore, c'est la différence que présente la caisse de Charleroi avec les autres, notamment avec celles des deux autres régions houillères du Hainaut. Ses recettes comme ses charges sont de 30 % environ inférieures à la moyenne ; si on les compare à l'ensemble des caisses de Mons et du Centre, elles ne sont que de 54 et de 59 % de ces dernières.

On ne peut que former le vœu de voir les exploitants de Charleroi prendre les mesures nécessaires pour porter remède à cette situation.

§ 3. — Pensions et Secours

Le tableau général qui va suivre renseigne, répartis d'après la qualité des bénéficiaires, les nombres de personnes secourues par les six caisses communes de prévoyance et les sommes globales qui leur ont été allouées. Nous en avons déduit le montant moyen des pensions et des secours accordés annuellement par chacune des caisses à chaque catégorie.

DÉSIGNATION DES PERSONNES SECOURUES	NOMBRE DE PERSONNES SECOURUES						
	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Ensemble
<i>1^o Pensions viagères</i>							
a) Ouvriers mutilés incapables de travailler	1,457	507	963	852	50	38	3,867
b) Veuves d'ouvriers morts par accident et d'ouvriers mutilés incapables de travailler . .	1,135	675	344	616	91	17	2,878
c) Parents d'ouvriers morts par accident	45	34	239	30	5	8	361
d) Ouvriers vieux et infirmes . .	1,399	(1)1,728	891	(2)2,827	4	21	6,870
e) Veuves d'ouvriers vieux et infirmes	489	116	766	»	»	»	1,371
Ensemble . .	4,525	3,060	3,203	4,325	150	84	15,347
<i>2^o Pensions temporaires</i>							
f) Enfants d'ouvriers mutilés, de veuves d'ouvriers tués, orphelins de père et de mère d'ouvriers et de veuves d'ouvriers vieux et infirmes; frères et sœurs d'ouvriers tués. . .	1,091	887	11	333	40	11	2,373
<i>3^o Secours</i>							
g) Ouvriers blessés; parents d'ouvriers tués et d'ouvriers vieux et infirmes; veuves d'ouvriers idem; autres parents idem; dots de veuves se remariant.	»	1,539	(3) 7	25	147	3	1,721
Ensemble	5,616	5,486	3,221	4,683	337	98	19,441

(1) Dont 290 ouvriers vieux ou infirmes, simplement secourus pour une somme globale de fr. 27,842-6

(2) Dont 1,357 âgés de moins de 60 ans assimilés aux vieux ouvriers.

(3) Gratifications à des veuves remariées.

MONTANT DES PENSIONS ET DES SECOURS							MOYENNE des pensions et des secours par personne						
Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Ensemble	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Ensemble
1,758 69	108,042 37	169,005 90	145,548 »	11,940 »	5,197 85	749,492 81	212	214	176	170	238	137	193
9,970 09	144,097 19	46,931 »	94,388 »	16,970 »	2,114 50	464,470 78	141	213	145	103	186	124	161
3,681 85	4,559 57	25,143 »	4,104 »	1,075 »	461 »	42,024 42	149	134	107	136	215	57	116
1,175 56	157,899 29	170,060 50	433,430 »	480 »	1,037 50	959,082 85	140	113	190	153	120	49	139
1,596 90	2,879 41	62,654 50	»	»	»	100,130 81	70	295	81	»	»	»	73
7,183 09	417,477 83	473,794 90	677,470 »	30,465 »	8,810 85	2,315,201 67	156	136	147	156	203	104	150
1,689 54	45,225,59	600 »	20,928 »	1,275 »	423 »	110,141 13	38	50	54	62	31	38	46
»	253,630 30	1,772 »	5,443 »	26,046 50	200 »	287,091 80	»	165	253	218	177	66	167
1,872 63	716,333 72	476,166 90	703,841 »	57,786 50	9,433 85	2,712,434 60	133	130	147	150	171	96	139

En comparant ce tableau aux chiffres correspondants de 1896, nous constatons que le nombre global des personnes pensionnées et secourues a encore augmenté de 684. Cette augmentation porte principalement sur les pensions viagères. qui de 14,696 en 1896 ont été en 1897 de 15,347, soit 651 en plus; par contre les pensions temporaires ont diminué: elles ne sont plus que de 2,373 au lieu de 2,414. Le nombre des secours extraordinaires a passé de 1,647 à 1,721.

L'accroissement du nombre des pensions viagères se remarque surtout parmi les ouvriers mutilés (130 en plus), les vieux ouvriers (356 en plus) et les veuves de ceux-ci (146 en plus).

Quant au chiffre global des pensions et secours, il dépasse de fr. 103,267-84 la somme correspondante de 1896.

Leur taux moyen ne s'est guère modifié. Il n'y avait d'ailleurs aucune raison pour cela.

Les nombres comparatifs des pensions servies par chacune des caisses communes pendant les années 1896 et 1897 et les taux moyens de ces pensions sont au surplus consignés dans le tableau ci-après qui indique également le rapport du nombre des personnes secourues à la dernière moyenne décennale de la population ouvrière des établissements affiliés.

CAISSES	Nombre d'ouvriers pensionnés ou secourus				Moyenne des pensions et des secours				Nombre proportionnel des ouvriers pensionnés et secourus en 1887 par rapport à celui des affiliés pendant la période de 1888-1897
	1897	1896	En plus	En moins	1897	1896	En plus	En moins	
Mons . . .	5,616	5,430	186	»	Fr. 133	Fr. 133	»	»	20.3
Charleroi . .	5,486	5,297	189	»	130	130	»	»	13.9
Centre. . .	3,221	3,070	151	»	147	150	»	3	19.7
Liège . . .	4,683	4,534	149	»	150	148	2	»	16.2
Namur . . .	337	336	1	»	171	170	1	»	12.2
Luxembourg .	98	90	8	»	96	101	»	5	15.5
Sur l'ensemble	19,441	18,757	684	»	139	139	»	»	16.8

C'est donc à Mons et au Centre qu'il y a relativement le plus grand nombre d'ouvriers secourus; c'est à Charleroi qu'il y en a le moins : cette conclusion est naturelle après ce que nous avons dit plus haut des charges et des ressources de cette caisse.

Bien que la caisse de Mons soit la seule qui possède une section de retraite proprement dite et que la caisse de Namur, vu l'exiguïté de ses ressources, ait, depuis plusieurs années déjà, renoncé à accorder des secours à ses vieux ouvriers, nous avons cru intéressant dans nos précédents rapports de séparer les secours, conséquence des accidents, de ceux accordés en raison de l'invalidité et de la vieillesse. C'est ce que nous faisons également dans le tableau suivant que nous avons complété par le rapport entre chacune de ces catégories de secours et les salaires globaux payés aux ouvriers des établissements affiliés à chaque caisse, et par le rappel des trois années antérieures.

DÉSIGNATION DES CAISSES	Secours distribués à la suite d'accidents			
	Personnes secourues		Sommes allouées	
	Nombre total	En % du nombre des ouvriers occupés	Globales	Par tête de personne secourue
		%	Fr.	Fr.
Mons	3,728	13 3	518,100 17	138 97
Charleroi	3,636	8 6	555,375 02	152 74
Centre	1,564	9 4	243,451 90	155 66
Liège	1,856	6 1	270,411 »	145 69
Namur	333	12 2	57,306 50	172 09
Luxembourg	77	9 4	8,396 35	109 04
Totaux et moyennes.	11,194	9 27	1,653,040 94	147 67
Rappel de 1896	11,012	9 17	1,609,358 97	147 97
» 1895	10,879	9 13	1,565,641 07	143 91
» 1894	10,693	9 11	1,515,297 58	142 »

Secours résultant de la vieillesse ou de l'infirmité				RÉPARTITION en % des secours globaux		RAPPORT % du montant des secours aux chiffres globaux des salaires	
Personnes secourues		Sommes allouées					
Nombre	En % du nombre des ouvriers occupés	Globales	Par tête de personne secourue	Par suite d'accidents	Par suite d'invalidité	Accidents	Invalidité et vieillesse
Total	%	Fr.	Fr.	%	%	%	%
1,888	6 7	230,772 46	122 23	69 20	30 80	2 19	0 98
1,850	4 4	160,958 70	87 »	77 53	22 47	1 24	0 36
1,657	9 9	232,715 »	140 44	50 11	49 89	1 40	1 34
1,827	9 3	433,430 »	153 32	38 42	61 58	0 83	1 33
4	0 15	480 »	120 »	99 17	0 83	2 24	0 02
21	2 6	1,037 50	49 40	89 »	11 »	1 10	0 14
1,247	6 82	1,059,393 66	128 46	60 9	39 1	1 36	0 87
1,745	6 45	999,807 79	133 72	61 7	38 3	1 39	0 86
1,389	6 20	947,619 14	129 12	62 3	37 7	1 40	0 85
830	5 80	870,916 41	128 »	63 5	36 5	1 38	0 83

Il résulte de l'examen de ce tableau que le nombre des ouvriers secourus par suite d'accidents n'a pas sensiblement augmenté et que le taux moyen des secours qui leur sont alloués annuellement est resté à peu près le même, du moins dans les deux dernières années. Quant au nombre des pensions de vieillesse, il présente un accroissement considérable (environ 17 % en 4 ans). Toutes les caisses (à part celle de Namur) ont contribué à peu près également au développement de cette partie de leur action.

Si nous les comparons l'une à l'autre nous remarquons les différences notables qu'elles présentent.

Prenant pour unité le personnel des établissements affiliés, nous constatons que la caisse de Mons accorde des secours pour accidents à 13.3 % de ce personnel, nombre qui n'est que de 8.6 à Charleroi, de 9.4 au Centre et de 6.1 à Liège où le nombre des accidents est, il est vrai, moins considérable. A Namur ce chiffre est de 12.2, mais cette caisse supporte encore les charges résultant d'exploitations disparues. Il est de 9.4 p. c. dans la province de Luxembourg, bien que nous n'ayons ici affaire qu'à des ardoisières et à des minières, qui, sous le rapport du risque professionnel, ne peuvent être comparées aux charbonnages.

Du point de vue de l'invalidité et de la vieillesse, l'infériorité de la caisse de Charleroi saute aux yeux. Elle ne secoure que 4.4 % du nombre des ouvriers des mines affiliées, et le taux des secours qu'elle accorde est de près de un tiers inférieur à la moyenne.

Aussi n'affecte-t-elle à ce service qu'un peu plus de 22 % de ses ressources, tandis que la caisse de Mons y applique plus de 30 %, celle du Centre près de 50 % et celle de Liège plus de 61 %.

En résumé, et dans l'ensemble, nos caisses communes secourent un nombre de personnes égal à 16.09 % de

l'effectif ouvrier, elles appliquent aux accidents 60-9 % des sommes qu'elles distribuent en secours et 39-1 % à l'invalidité et à la vieillesse; le montant total de ces secours est de 2-23 % des salaires, dont 1-36 % pour le service des accidents.

A ces sommes importantes viennent s'ajouter celles que distribuent les caisses particulières des charbonnages dont nous allons nous occuper.

§ 4. — Recettes et dépenses des caisses particulières de secours

L'action des caisses communes de prévoyance motivée par des accidents de travail ne s'exerce qu'au bout d'un certain temps, variable suivant les caisses, mais qui à Mons et à Charleroi est fixé à 6 mois. Entretemps, ce sont les caisses particulières de secours propres à chaque charbonnage qui interviennent. Ce sont elles également qui accordent les secours en cas de maladie, les soins médicaux et pharmaceutiques, etc.

Leurs recettes se sont élevées en 1897 à la somme de fr. 1,869,422-39 dont fr. 269,048-98 provenant de retenues sur salaires. Quant à leurs dépenses, elles ont atteint le chiffre de fr. 1,838,145-80.

Par rapport à 1896, il y a diminution de fr. 27,306-45 des recettes et de fr. 60,382-64 des dépenses.

Ces réductions s'accusent surtout dans le Couchant de Mons, à Namur et dans le Luxembourg; au Centre et à Charleroi, recettes et dépenses ont été à peu près les mêmes que l'année précédente; à Liège, les unes et les autres ont été croissant, les dépenses de 26,901 francs et les recettes de 56,018 francs.

Ce dernier excédent a été supporté presque exclusivement par les exploitants qui actuellement contribuent pour près de 75 % à l'alimentation de ces caisses.

Nous renseignons ci-après le détail des dépenses faites par les différentes caisses de chacun des bassins houillers réparties en leurs catégories principales; nous en déduisons ensuite le montant de ces dépenses par tête d'ouvrier affilié.

DÉSIGNATION DES SECOURS	Mons (1)	Charleroi (2)	Centre (3)	Liège	Namur	Luxembourg (4)	ENSEMBLE
Argent	183,164 59	342,152 90	146,271 21	428,428 »	13,717 82	839 20	1,114,573 72
Médicaments.	6,039 82	104,117 05	»	158,948 »	5,176 30	»	274,281 17
Charbon et divers	20,698 37	63,144 40	»	30,843 »	2,318 05	»	117,003 82
Médecins	88,454 85	139,643 55	»	94,306 »	6,650 98	3,231 71	332,287 09
Totaux	298,357 63	649,057 90	146,271,21	712,525 »	27,863 15	4,070 91	1,838,145 80

(1) Indépendamment de ces secours, il a été alloué une somme de fr. 43,121-79, à titre de subside à divers établissements hospitaliers, pour l'instruction d'enfants d'ouvriers, en charbon distribué, etc.

(2) Une somme de fr. 16,792-50, montant des frais d'entretien dans les hôpitaux a été répartie par tiers égaux entre les trois dernières rubriques.

(3) Le service médical dans le Centre est organisé en dehors des caisses particulières de secours. Celles-ci se bornent à donner des secours pécuniaires aux ouvriers blessés et nécessiteux.

(4) Les médicaments sont compris dans les honoraires des médecins.

CAISSES	Nombres d'ouvriers	Montant des secours par tête d'ouvrier
		Fr.
Mons.	27,955	11 65
Charleroi	42,191	15 38
Centre	16,729	8 70
Liège.	30,466	23 23
Namur	2,729	8 94
Luxembourg	815	4 99
Totaux et moyennes	120,885	15 21

Si l'on ajoute ce dernier chiffre à celui des pensions et secours arrêté d'après la même base, soit fr. 22-44, on constate que chaque ouvrier des établissements affiliés a reçu, outre son salaire, fr. 37-65, soit près de 3-74 % de son gain annuel.

Les retenues sur salaires ne dépassant guère 10.3 % de ceux-ci, le reste de la dépense est imputé sur les cotisations des exploitants à raison de 82.4 % et sur les autres recettes pour le surplus.

La production de nos charbonnages en 1897 ayant été de 21,492,446 T^x, c'est d'un peu plus de 22 centimes à la tonne qu'a été grevé le prix de revient du seul chef des secours précités.

Le bénéfice à la tonne pendant la même année a été de fr. 0-91.

§ 5. — Accidents déclarés par les Sociétés affiliées.

Le nombre total des accidents déclarés aux caisses communes de prévoyance en 1897 et au sujet desquels celles-ci ont eu à intervenir s'est élevé à 414. Ils ont occasionné la mort de 111 ouvriers et des blessures relativement graves à 305 (1).

Cette année n'a été heureusement marquée par aucune catastrophe. Si on compare les chiffres ci-dessus à ceux des années précédentes, on remarque que le nombre des ouvriers tués a encore diminué; malheureusement celui des blessés a sensiblement augmenté. Cette augmentation se constate surtout à Charleroi, à Liège et dans la province de Luxembourg.

Nous consignons dans le tableau ci-après les résultats de 1897 comparés à ceux des quatre années précédentes.

(1) Certains accidents ayant occasionné des blessures et survenus en 1896 n'ont été renseignés aux caisses qu'en 1897.

ANNÉES	NOMBRE				
	d'accidents	de tués	de blessés	de victimes	d'ouvriers affiliés
1893 . . .	380	132	250	382	114,697
1894 . . .	415	163	267	430	117,359
1895 . . .	389	142	248	390	119,063
1896 . . .	375	117	258	375	120,044
1897 . . .	414	111	305	416	120,885
Nombres proportionnels par 1,000 ouvriers affiliés					
1893 . . .	3 3	1 2	2 1	3 3	1,000
1894 . . .	3 5	1 4	2 3	3 7	1,000
1895 . . .	3 3	1 2	2 1	3 3	1,000
1896 . . .	3 12	0 97	2 15	3 12	1,000
1897 . . .	3 42	0 92	2 52	3 44	1,000

La statistique dressée par l'Administration des mines renseigne pour la même année 1897, 313 accidents ayant causé la mort de 129 personnes et des blessures graves à 203 autres.

Nous avons déjà, dans nos précédents rapports, indiqué les motifs des différences qui existent entre ces renseignements.

§ 6. — Renseignements rétrospectifs

Nous conformant à l'usage, nous terminerons ce rapport par les tableaux qui suivent et qui font connaître quel a été pendant la dernière période décennale 188-1897, et pour chacune des caisses, le nombre d'ouvriers des établissements qui y sont affiliés, ainsi que le mouvement de ces diverses caisses.

Nombres d'ouvriers des établissements affiliés

ANNÉES	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Ensemble
1888. . .	26,750	34,216	14,666	25,532	2,372	569	104,105
1889. . .	28,160	36,394	14,913	26,907	2,484	542	109,400
1890. . .	29,656	39,003	16,047	28,812	3,135	551	117,204
1891. . .	29,615	37,393	16,708	29,724	3,255	570	117,265
1892. . .	27,355	39,487	16,619	29,437	2,930	592	116,420
1893. . .	26,377	39,136	16,581	29,338	2,694	571	114,697
1894. . .	27,198	40,804	16,914	29,164	2,619	660	117,359
1895. . .	27,449	41,890	17,074	29,297	2,639	714	119,063
1896. . .	28,002	42,157	16,956	29,650	2,553	726	120,044
1897. . .	27,955	42,191	16,729	30,466	2,729	815	120,855
Période 1888-1897	27,852	39,267	16,321	28,833	2,741	631	115,645

RECETTES				
ANNÉES	Caisses communes de prévoyance			
	Retenues sur les salaires	Cotisation des exploitants	Subventions de l'Etat	Subventions des provinces
1888	275,035 77	1,237,442 56	44,643 34	9,800
1889	334,007 53	1,377,108 06	44,474 99	9,800
1890	460,692 68	1,831,197 60	44,770 08	9,800
1891	414,649 13	1,989,828 87	44,306 37	9,800
1892	215,224 39	2,155,089 88	45,200 86	9,791
1893	193,955 90	1,985,339 08	45,208 08	9,791
1894	206,405 34	2,111,823 01	44,971 52	9,755
1895	214,122 72	2,163,455 95	45,255 57	6,692
1896	216,502 18	2,218,194 00	44,908 68	6,663
1897	222,471 85	2,314,799 71	44,434 09	7,674 5
DÉPENSES				
ANNÉES	Pensions	Secours	Autres dépenses	Frais d'administration
1888	1,399,562 89	530,578 20	836 27]	42,813
1889	1,421,704 72	545,372 76	2,442 63	42,348
1890	1,477,521 53	545,164 86	113 02	42,502
1891	1,504,204 29	578,338 37	13,737 01]	43,884
1892	1,577,614 65	598,342 75	»	43,614
1893	1,703,195 40	621,240 75	»	46,857
1894	1,756,005 44	630,209 05	(4) 1,760 »	53,069
1895	1,840,886 41	672,373 80	1,178 »	50,451
1896	1,912,070 39	697,096 37	»	44,180
1897	1,963,590 20	748,844 40	»	45,972

(1) Compris fr. 171,643-35 en plus-value de titres.

(2) Compris fr. 31,178-99 en plus-value de titres.

CAISSES (en francs)

		Caisses particulières de secours			TOTAL
Autres recettes	TOTAL	Retenues sur les salaires	Cotisations des exploitants	TOTAL	GÉNÉRAL
414,005 37	1,980,947 04	277,568 52	1,483,609 12	1,761,177 64	3,742,124 68
266,828 96	2,032,218 96	281,979 35	1,266,963 14	1,548,942 49	3,581,161 45
277,616 68	2,624,077 04	354,970 »	1,488,834 69	1,843,804 69	4,467,881 73
257,495 29	2,716,079 66	356,409 96	1,561,895 21	1,918,305 17	4,634,384 83
288,227 60	2,713,533 73	321,208 64	1,693,579 01	2,014,787 65	4,728,321 38
289,263 40	2,523,537 46	257,450 38	1,550,467 39	1,807,917 77	4,331,455 23
300,106 28	2,673,061 15	256,607 06	1,550,647 28	1,807,254 34	4,480,315 49
299,977 38	2,729,503 62	254,404 72	1,651,471 46	1,905,876 18	4,635,379 80
290,196 91	2,776,464 77	269,066 20	1,627,662 64	1,896,728 84	4,674,158 86
292,023 70	2,881,403 85	269,048 98	1,600,373 41	1,869,422 39	4,750,826 24

CAISSES (en francs)

Total des caisses communes	Caisses particulières de secours	TOTAL GÉNÉRAL	Avoir au 31 décembre des caisses communes de prévoyance	Charges annuelles au 31 décembre de ces caisses
973,790 83	1,481,817 14	3,455,647 97	5,915,670 11	1,865,734 69*
1,011,868 31	1,521,091 31	3,532,959 62	5,936,020 76	1,963,179 79
1,065,301 80	1,804,515 73	3,869,817 53	6,494,766 »	2,042,994 71
1,140,164 27	1,900,607 13	4,040,771 40	7,071,095 »	2,026,564 44
1,219,572 04	2,034,215 28	4,253,787 32	7,565,046 78	2,180,340 58
1,371,294 13	1,845,663 44	4,216,957 57	7,717,290 11	2,266,816 91
1,441,044 06	1,849,947 22	4,290,991 48	7,949,307 »	2,390,219 55
1,564,890 06	1,979,630 81	4,544,520 87	8,113,920 74	2,491,774 31
1,653,346 85	1,898,528 44	4,551,875 29	8,237,038 66	2,592,842 16
1,758,407 27	1,838,145 8 ⁰	4,596,553 07	8,360,035 24	2,699,379 11

Compris fr. 14,004-36 en plus-value de titres.
 Plus-value sur titres de la caisse du Centre.

CHAPITRE II

OPÉRATIONS DE CHACUNE DES CAISSES
DE PRÉVOYANCE ET DES CAISSES DE SECOURS

CAISSE DE MONS (1)

Le nombre des établissements associés est de 16, comme en 1896, à savoir :

14 sociétés charbonnières y compris le Levant de Mons, inactif;

L'État belge, pour les chemins de fer du Haut et du Bas Flénu et de Frameries à Saint-Ghislain;

Un entrepreneur de transports par chevaux.

D'après les déclarations transmises par les affiliés :

Le nombre des ouvriers occupés en 1897 a été de	27,955
Celui des journées de travail, de	7,736,052
Le montant des salaires de fr.	23,579,903 »
Le salaire moyen annuel de l'ouvrier, de	843 50
Son salaire moyen journalier, de	3 05

Le tableau suivant permet d'établir, en ce qui concerne les mêmes éléments, des comparaisons avec les résultats des cinq années antérieures.

(1) Rapporteur M. J. Dejaer.

ANNÉES	Nombres		Montant des salaires	Salaire moyen	
	d'ou- vriers	de journées		annuel	journa- lier
			Fr.	Fr.	Fr.
1892	27,355	8,295,126	24,106,625	881 73	2 91
1893	26,377	7,729,102	21,618,458	819 60	2 80
1894	27,198	8,086,138	23,160,806	851 56	2 86
1895	27,449	8,105,051	23,028,578	837 80	2 84
1896	28,002	8,288,810	23,808,490	849 52	2 87
Moyennes . .	27,276	8,100,845	23,144,591	848 53	2 86
1897	27,955	7,736,052	23,579,903	843 50	3 05

Par rapport à l'exercice 1896, il y a en 1897 :

Diminution de :

47, dans le nombre des ouvriers ;

552,758, dans celui des journées ;

Fr. 228,587, dans le montant des salaires ;

Fr. 6-02, dans le salaire moyen annuel.

Augmentation de :

Fr. 0-18, dans le salaire moyen journalier.

Les diminutions dans le nombre des journées et dans la somme dépensée en salaires sont dues à la grève survenue, pendant les mois de juin et de juillet, à l'occasion de l'affichage des règlements d'atelier.

Comparé à la moyenne des cinq dernières années, le salaire moyen annuel de l'ouvrier de toutes catégories, en 1897, est inférieur de fr. 5-03; et le salaire journalier supérieur de fr. 0-19.

A. — Caisses communes de prévoyance. — (Caisse des accidents et Caisse de retraite).

Pendant l'exercice 1897, les recettes ont été de fr. 859,190-03 se décomposant dans les quatre postes ci-après :

Sommes versées par les patrons :

Cotisation à la caisse des accidents	fr. 471,598 06	
Cotisation à la caisse de retraite.	fr. 235,801 95	
Subvention extraordinaire (art. 8 des statuts) fr.	19,395 39	
	<hr/>	fr. 726,795 40
Subsides :		
État.	fr. 11,348 73	
Province	fr. 2,462 »	
	<hr/>	fr. 43,810 73
Intérêts des capitaux placés	fr. 117,542 40	
Subsides alloués pour 1896 et 1897 par le Conseil provincial du Hainaut, à titre d'intervention de la province dans la pension de certains vieux ouvriers. Montant des sommes restées disponibles par suite du décès de divers ayants-droit et versées à l'avoir de la caisse de retraite.		
	fr.	1,041 50
	<hr/>	Fr. 859,190 03

Le Conseil provincial du Hainaut a inscrit à son budget de 1896, ainsi qu'à celui de 1897, une somme de 35,000 francs, à titre d'intervention de la province dans la pension de certaines catégories de vieux ouvriers affiliés aux caisses communes de prévoyance établies dans la province de Hainaut. Ces sommes ont été liquidées pendant l'exercice 1897, et la caisse du Couchant de Mons a reçu 11,574 francs pour 1896 et 11,806 francs pour 1897. Selon les intentions du Conseil provincial et conformément à la décision de la Députation permanente, la caisse a fait procéder à la distribution aux bénéficiaires de la part qui devait leur être attribuée, par les soins des établissements affiliés. Diverses parts sont restées disponibles par suite de la mort des ayants-droit et ces sommes ont été versées à l'avoir de la caisse de retraite, à savoir : fr. 442-50 pour l'exercice 1896 et 599 francs pour l'exercice 1897, ensemble le 4^e poste ci-dessus.

Les dépenses pendant l'exercice 1897, se sont élevées à la somme de fr. 763,241-18, se répartissant comme suit :

Pensions et secours :	
Caisse des accidents.	. . fr. 518,100 17
Caisse de retraite :	
Vieux ouvriers	fr. 196,175 56
Veuves de vieux	
ouvriers	. fr. 34,596 90
	————— fr.230,772 46
	————— fr.748,872 63
Frais d'administration fr. 14,368 55
	—————
	Fr. 763,241 18

Les relevés comparatifs des recettes et des dépenses pour 1897 et pour les cinq années antérieures sont résumés dans les tableaux suivants :

I. — *Ensemble des deux caisses*

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1892	840,308 66	582,750 49	257,558 17
1893	792,648 05	639,378 51	153,269 54
1894	834,886 37	671,538 55	163,347 82
1895	839,784 26	714,816 34	124,967 92
1896	860,698 48	737,753 09	122,945 39
Moyennes . . .	833,665 16	669,247 40	164,417 77
1897	859,190 03	763,241 18	95,948 85

II. — *Caisse des accidents*

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1892	589,681 75	463,162 08	126,519 67
1893	562,010 41	480,492 39	81,518 02
1894	586,054 87	492,785 35	93,269 52
1895	592,659 71	506,579 73	86,079 98
1896	603,984 43	515,875 53	88,108 90
Moyennes . . .	586,878 23	491,779 02	90,099 22
1897	603,362 85	532,468 72	70,894 13

III. — *Caisse de retraite.*

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1892	250,626 91	119,588 41	131,038 50
1893	230,637 64	158,886 12	71,751 52
1894	248,831 50	178,753 20	70,078 30
1895	247,124 55	208,236 61	38,887 94
1896	256,714 05	221,877 56	34,836 49
Moyennes	246,186 93	177,668 38	69,318 55
1897	255,827 18	230,772 46	25,054 72

L'avoir social était en 1892 de fr. 2,378,140-27, se répartissant comme suit entre les deux caisses :

Caisse des accidents	fr. 2,048,093-45
Caisse de retraite	fr. 330,046-82
	<hr/>
	fr. 2,378,140-27

Il s'est accru d'année en année, des excédents indiqués dans les tableaux précédents, et il est devenu successivement.

ANNÉES	CAISSE des accidents	CAISSE de retraite	Ensemble
	Fr.	Fr.	Fr.
1892	2,048,093 45	330,046 82	2,378,140 27
1893	2,129,611 47	401,798 34	2,531,409 81
1894	2,222,880 99	471,876 64	2,694,757 63
1895	2,308,960 97	510,764 58	2,819,725 55
1896	2,397,069 87	545,601 07	2,942,670 94
1897	2,467,964 »	570,655 79	3,038,619 79

L'avoir social s'est donc accru de fr. 660,479-52, dans l'espace de six années. Ce résultat favorable est dû à la majoration que les cotisations ont subie, à partir du 4^{me} trimestre 1891, par suite de la mise en vigueur des nouveaux statuts.

L'avoir social paraît considérable. Il est cependant loin de représenter le montant des charges que l'institution a assumées. C'est ce qui a été établi par des calculs dont il a été donné connaissance à la Commission administrative, dans le courant de 1895.

Dans cet ordre d'idées, je crois qu'il serait utile de compléter les comptes publiés annuellement par un bilan présentant la situation financière à la fin de l'exercice. Les balances par recettes et dépenses de l'année sont en effet de véritables trompe-l'œil, ainsi que feu M. le Ministre d'Etat Pirmez l'a fait autrefois ressortir dans les termes suivants :

« Si une institution de retraite fait, par exemple la
» première année 10,000 francs de recettes et 1,500 francs
» de dépenses en retraites payées, elle porte le premier
» chiffre à son avoir et le second à son doit. Mais,
» comme la pension de retraite s'étend, en moyenne, sur
» dix années, ce serait 15,000 francs et non 1,500 francs
» qu'elle devrait porter à ce dernier poste. D'où, dès
» l'origine, un déficit de 5,000 francs, déficit qui s'accroît
» naturellement d'année en année. » (*Extrait d'une
notice de M. le Baron de Moreau.*)

Les trois tableaux ci-après donnent la répartition des pensions en pensions viagères et pensions temporaires, le nombre et le montant des pensions pour chacune des deux caisses, pendant la période 1892 à 1897 ; enfin leur détail pendant les années 1896-1897.

1^o Répartition des pensions.

ANNÉES	Pensions viagères		Pensions temporaires	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		Fr.		Fr.
1892	3,535	529,635 91	974	38,534 31
1893	3,761	583,311 18	968	39,686 70
1894	3,924	609,402 78	1,003	39,016 26
1895	4,156	651,653 96	1,055	42,004 81
1896	4,358	681,870 71	1,072	41,861 59
Moyennes	3,947	611,174 91	1,014	40,220 73
1897	4,525	707,183 09	1,091	41,689 54

2^o Nombre et montant des pensions.

ANNÉES	NOMBRE de personnes pensionnées			MONTANT DES PENSIONS			
	Caisse des accidents	Caisse de retraite	Total	Caisse des accidents	Caisse de retraite	Ensemble des deux caisses	par personne
				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1892	3,405	1,104	4,509	448,581 81	119,588 41	568,170 22	126 »
1893	3,428	1,301	4,729	464,111 76	158,886 12	622,997 88	131 74
1894	3,476	1,451	4,927	469,665 84	178,753 20	648,419 04	131 60
1895	3,565	1,646	5,211	485,422 16	208,236 61	693,658 77	133 11
1896	3,645	1,785	5,430	501,854 74	221,877 56	723,732 30	133 28
Moyennes	3,504	1,457	4,961	473,927 26	177,468 38	651,395 64	131 30
1897	3,728	1,888	5,616	518,100 17	230,772 46	748,872 63	133 35

3° *Détail des pensions en 1896 et 1897.*

DÉSIGNATION DES PERSONNES SECOURUES		Nombre des pensionnés		Montant des pensions	
		1896	1897	1896	1897
Caisse des accidents	<i>A. — Pensions viagères</i>			Fr.	Fr.
	Ouvriers mutilés, incapables de travailler . . .	1,398	1,457	292,958 57	309,758 69
	Veuves d'ouvriers ayant péri par accident . . .	1,133	1,135	160,876 68	159,970 09
	Vieux parents d'ouvriers tués	42	45	6,157 90	6,681 85
	<i>B. — Pensions temporaires</i>				
Caisse de retraite	Enfants et orphelins . . .	1,072	1,091	41,861 59	41,689 54
	Vieux ouvriers	1,366	1,399	191,344 39	196,175 56
	Veuves de vieux ouvriers.	419	489	30,533 17	34,596 90
Totaux		5,430	5,616	723,732 30	748,872 63

B. — Caisses particulières de secours.

Le tableau suivant donne le mouvement comparatif des dépenses, pour 1897 et pour chacune des cinq années antérieures, des caisses particulières de secours statutaires.

ANNÉES	Montant des secours			Honoraires des médecins	DÉPENSES TOTALES
	Argent	Médica- ments	Charbon et objets divers		
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr
1892	315,724 42	20,794 89	22,627 69	92,346 20	451,493 20
1893	216,516 75	13,608 98	18,782 42	91,530 03	340,438 18
1894	213,308 41	12,492 85	22,014 11	89,445 46	337,260 83
1895	221,664 37	11,250 73	31,855 69	91,289 55	356,060 34
1896	244,378 72	12,338 31	32,269 93	90,833 65	379,820 61
Moyennes.	242,318 53	14,097 15	25,509 97	91,088 98	373,014 63
1897	183,164 59	6,039 82	20,698 37	88,454 85	298,357 63

Dans les chiffres ci-dessus, ne sont pas comprises diverses allocations consacrées à des œuvres spéciales et étrangères aux caisses particulières de secours, à savoir :

ANNÉES	SUBSIDES			Charbon distribué gratuitement	Subside à une caisse non statutaire	ENSEMBLE
	aux écoles	aux Petites Sœurs des Pauvres à Jemappes	à l'hôpital de Frameries			
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1892 . .	19,510 78	3,293 »	2,800 »	5,636 55	6,000 »	37,240 33
1893 . .	20,865 15	3,357 »	2,800 »	4,469 85	6,000 »	37,492 »
1894 . .	26,224 72	5,754 »	3,100 »	4,525 70	6,000 »	45,604 42
1895 . .	25,451 27	4,710 »	3,600 »	9,018 20	6,000 »	48,779 47
1896 . .	23,842 39	5,154 »	3,900 »	10,212 30	6,000 »	49,108 69
Moyennes.	23,178 86	4,453 60	3,240 »	6,772 52	6,000 »	43,644 98
1897 . .	24,202 »	4,992 50	3,900 »	4,527 29	5,500 »	43,121 79

CAISSE DE CHARLEROI (1)

Le nombre des sociétés affiliées à la caisse de prévoyance de Charleroi a subi au cours de l'année écoulée, une réduction d'une unité, par suite de la reprise par la Société charbonnière du Carabinier, de la concession de Pont-de-Loup-Sud. Ce nombre a été ainsi ramené de 36 à 35.

Comme précédemment, sept compagnies minières qui avaient ci-devant adhéré aux statuts, sont restées inactives. La caisse a continué à faire face aux obligations contractées par elle antérieurement.

Le nombre global d'ouvriers employés en 1897 dans les mines du ressort de la caisse de Charleroi s'est élevé à 42,191, soit 34 seulement en plus que celui renseigné pour l'année 1896.

(1) Rapporteur M. J. Smeysters.

Ce personnel a touché en salaires, la somme de fr. 44,790,684-42 pour 12,808,852 journées de travail.

Il résulte de ces chiffres que le salaire moyen annuel a atteint en 1897, fr. 1,061-61, chiffre qui dépasse de fr. 69-70 celui que nous avons relevé pour l'année 1896.

Cette augmentation représente 7 % des salaires payés pendant la précédente année. Elle est venue confirmer ainsi nos prévisions, quant à l'activité du marché charbonnier et au relèvement proportionnel de la rémunération de la main-d'œuvre.

Nous résumons dans le tableau ci-dessous, les variations successives survenues dans le taux de cette rémunération pendant les dix dernières années.

ANNÉES	Nombre			MONTANT des SALAIRES	Salaire moyen		PROPORTION pour cent
	d'ouvriers	de journées	de journées par ouvrier		annuel	journalier	
				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1888.	34,216	10,209,607	298	28,980,061 61	846 97	2 84	»
1889.	36,394	10,686,545	294	32,134,505 18	882 96	3 01	+ 4.25
1890.	39,003	11,483,845	294	43,244,857 08	1,108 75	3 76	+ 25.57
1891.	37,393	11,263,458	301	42,116,223 96	1,126 31	3 74	+ 1.58
1892.	39,487	11,694,106	297	38,516,187 40	975 41	3 29	- 13.39
1893.	39,136	11,427,336	294	35,505,400 38	902 12	3 08	- 7.50
1894.	40,804	12,176,835	298	38,558,280 94	944 96	3 17	+ 4.75
1895.	41,890	12,539,952	299	40,198,802 12	959 63	3 21	+ 1.55
1896.	42,157	12,601,588	303	41,816,094 63	991 91	3 32	+ 3.36
1897.	42,191	12,808,852	302	44,790,684 42	1,061 61	3 49	+ 7.03

Ces chiffres se rapportent aux ouvriers de toutes catégories.

Si l'on compare les salaires annuels moyens de l'ouvrier mineur proprement dit, réalisés pendant les deux dernières années, on constate qu'en 1897, la rémunération s'est élevée à fr. 1,372-50, somme qui dépasse de fr. 86-10 celle afférente à l'année 1896, laquelle avait été de fr. 1,286-40. Cette majoration se chiffre par 6.69 %.

Ce relèvement des salaires s'est étendu aux autres catégories d'ouvriers employés à l'intérieur de nos mines. Ces travailleurs qui, en 1896, avaient touché fr. 869-32, ont vu leur salaire annuel porté à fr. 938-31 en 1897, chiffre qui accuse une augmentation de fr. 68-90 ou de 7.92 %.

Quant au personnel employé à la surface, sa rémunération annuelle a passé de fr. 746-02 en 1896, à fr. 780-39 en 1897, réalisant ainsi une avance de fr. 34-37 ou de 4.6 %.

Les recettes de l'institution ont atteint en 1897, la somme globale de fr. 731,805-26.

Elles dépassent de fr. 43,902-82 celles renseignées pour l'année 1896.

Ces recettes se décomposent ainsi qu'il suit :

Subside de l'État	fr. 13,450 95
Id. de la province.	2,113 »
Cotisation des exploitants à raison de 1.5 % des salaires payés aux ouvriers	671,860 18
Invérements des fonds placés et divers	44,381 13
	<hr/>
Ensemble.	fr. 731,805 26
Elles avaient été en 1896	687,902 44
	<hr/>
Différence en plus.	fr. 43,902 82

Cette augmentation du fonds d'alimentation de la caisse, exclusivement due au relèvement des salaires, a eu pour effet d'enrayer le déficit en quelque sorte chronique que nous signalions dans notre dernier rapport.

Les dépenses ont atteint en 1897, la somme de fr. 730,639-67, soit fr. 29,729-28 en plus de celles effectuées en 1896, lesquelles s'étaient élevées à fr. 700,910-39.

Ces dépenses se subdivisent comme suit :

1° Pensions viagères	fr. 389,635 23
2° Pensions temporaires	45,225 59
3° Secours	281,472 90

Ensemble. . . fr. 716,333 72

Ajoutant à ce chiffre celui des frais d'administration ou fr. 14,305 95

vous obtenons un total de fr. 730,639 67

chiffre égal à celui renseigné plus haut.

Comparativement à celle qui représente les recettes de l'exercice, cette somme marque, comme nous l'avons dit, un arrêt dans la voie du déficit. Elle accuse un léger boni de fr. 1,167-59 qui ajouté à l'encaisse au 31 décembre 1896, soit fr. 1,344,757-87, porte l'avoir de l'association au 31 décembre 1897 à fr. 1,345,923-46.

Nous résumons dans le tableau suivant le mouvement des recettes et des dépenses pour la période décennale de 1888 à 1897.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Différence	
			Boni	Mali
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1888	497,341 32	532,157 16	»	34,815 84
1889	540,615 23	549,820 46	»	9,205 23
1890	707,877 40	560,531 76	147,345 64	»
1891	694,807 89	590,983 65	103,824 24	»
1892	644,536 55	604,141 81	40,394 74	»
1893	597,085 87	658,356 22	»	61,270 35
1894	654,244 01	655,388 06	»	1,144 05
1895	666,443 45	682,660 14	»	16,216 69
1896	687,902 44	700,910 39	»	13,007 95
1897	731,805 26	730,639 67	1,165 59	»

Il nous renseigne que le boni afférent aux quatre exercices 1890, 1891, 1892 et 1897 dépasse encore de fr. 157,070-10, le déficit survenu au cours des six autres années de la période décennale 1888-1897, résultat qui met en relief l'influence de l'augmentation des salaires et par conséquent celle de l'activité de l'industrie charbonnière sur l'alimentation de la caisse, nonobstant une progression continue des dépenses.

Le tableau A annexé au rapport annuel de la Commission administrative fait ressortir que, des diverses sociétés affiliées, quinze seulement ont fourni en 1897 un excédant de recettes sur les dépenses se chiffrant par fr. 64,871-41, alors que les vingt-sept autres, en y comprenant les sept charbonnages inactifs, ont occasionné un surcroit de dépenses de fr. 109,344-95.

Il en résulte qu'en réalité l'exercice 1897 clôture par un déficit de fr. 44,473-54 couvert par l'apport des recettes

diverses, lesquelles dépassent cette somme de fr. 1,165-59 qui constituent le boni que nous avons indiqué plus haut.

Le montant des charges annuelles pour la période décennale 1889-1898, se trouve consigné dans le tableau ci-après :

ANNÉES	CHARGES ANNUELLES	
	Totales	Pour Pensions
1889	466,092 68	333,053 80
1890	487,666 66	342,610 80
1891	505,473 18	351,976 60
1892	523,004 16	357,383 80
1893	566,891 66	392,812 »
1894	579,750 36	397,162 »
1895	629,107 40	404,537 80
1896	640,501 »	404,178 »
1897	663,512 »	415,037 »
1898	690,877 »	425,376 80

Ces chiffres montrent l'accroissement continu des charges annuelles qui pour l'année 1898 ont progressé de 27,365 francs. Comparées à l'avoir de la caisse commune qui s'élève à fr. 1,345,923-46, seulement, elles amènent à cette conclusion déjà formulée dans nos précédents rapports, que le capital de l'institution suffit à peine à couvrir deux fois le montant des dépenses obligatoires au 1^{er} janvier 1898.

En cas d'adoption par les Chambres législatives d'un projet de loi sur la réparation des accidents du travail, nos Sociétés charbonnières devront faire face non seulement aux dépenses que ce projet entraînera pour elles,

mais encore à celles qui résulteront du service des pensions accordées jusqu'alors, sans parler des charges nées de l'invalidité.

Le nombre d'ouvriers tués ou ayant succombé à leurs blessures s'est élevé pour l'année 1897 à 42, et 65 ont été plus ou moins grièvement blessés.

Pendant l'année 1896, le nombre d'ouvriers qui ont péri avait été de 64 et celui des blessés de 192 dont 126 n'ont pu être renseignés dans le rapport de cet exercice parce qu'ils n'ont été signalés et secourus que l'année suivante.

Comme précédemment, ce sont les éboulements, chutes de pierres, de houille, etc., ainsi que les chocs de wagons, de chariots, de cages, etc., qui ont, pour la plus grande part, contribué à amener ces accidents.

Au 1^{er} janvier 1897, le nombre global des pensions se divisait ainsi qu'il suit :

	Pensions viagères	Pensions temporaires
	2,512	834
Il a été accordé en 1897	292	99
	<hr/> 2,804	<hr/> 933
Retranchant les extinc- tions propres à l'exer- cice	192	124
Il reste au 1 ^{er} janvier 1898	<hr/> 2,612	<hr/> 809

Soit au total 3,421 pensions tant viagères que temporaires, chiffre qui accuse, comparativement à l'année précédente, une augmentation de 75 pensions.

Les 292 pensions viagères jointes aux 99 pensions temporaires octroyées en 1897, comportent une somme globale de 42,121 francs. Si nous en défalquons le montant des pensions éteintes ou fr. 31,781-20, nous consta-

terons que les charges s'en sont accrues de fr. 10,339-80 ou de 2.5 %.

Le tableau suivant renseigne le nombre de personnes secourues en même temps que les sommes distribuées au cours des dix dernières années.

ANNÉES	Nombre de personnes secourues	Montant des pensions et des secours	Somme payée en moyenne à chaque personne secourue
		Fr.	Fr.
1888	4,285	516,086 57	120 44
1889	4,325	534,354 44	123 55
1890	4,484	545,369 91	121 62
1891	4,506	575,580 88	127 74
1892	4,931	588,958 28	119 44
1893	5,088	643,378 97	126 49
1894	5,132	640,678 75	124 84
1895	5,232	668,289 14	127 73
1896	5,297	686,625 54	129 62
1897	5,486	716,333 72	130 57

Nous groupons dans le tableau suivant le détail des pensions et secours répartis par catégories de bénéficiaires pendant la même période.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES	NOMBRE DE PENSIONS ET SECOURS											
	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1888	1889
<i>Pensions viagères</i>												
1 ^o Ouvriers mutilés et rendus incapables de travailler . . .	357	381	480	424	434	444	464	489	485	507	Fr. 76,388 36	Fr. 79,197
2 ^o Veuves d'ouvriers ayant péri par accident	541	536	544	536	620	630	610	582	575	573	122,123 87	123,283
3 ^o Parents d'ouvriers tués.	54	51	43	38	40	40	38	33	31	34	6,680 41	6,018
4 ^o Parents vieux ou infirmes	840	876	914	979	1,010	1,100	1,182	1,249	1,322	1,438	76,485 59	79,037
5 ^o Divers	351	322	315	295	271	262	248	232	219	218	13,893 31	13,803
<i>Pensions temporaires</i>												
Enfants, frères et sœurs, orphelins .	1,004	967	984	923	1,085	1,060	1,052	1,015	927	887	48,088 92	48,093
<i>Secours</i>												
Ouvriers blessés, parents d'ouvriers tués, ouvriers vieux et infirmes	1,138	1,192	1,276	1,311	1,470	1,552	1,538	1,632	1,738	1,829	172,426 16	184,920

Cette année encore, à part une légère réduction sur le chiffre des dépenses consacrées aux pensions temporaires, nous constatons une majoration progressive des sommes attribuées tant au service des pensions viagères qu'à titre de secours. Les dépenses de cette catégorie dépassent de 39 % les sommes totales liquidées au détriment des allocations qui, d'après le but original de l'institution, devraient revenir aux victimes d'accidents.

SOMMES PAYÉES

1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
Fr. 271 43	Fr. 88,055 91	Fr. 90,730 22	Fr. 94,537 21	Fr. 97,376 82	Fr. 102,038 83	Fr. 103,985 91	Fr. 108,042 37
956 60	123,131 61	125,722 51	150,075 99	139,377 81	135,940 59	132,661 20	134,181 87
593 87	5,355 70	5,227 11	5,628 50	4,893 46	4,455 87	4,331 44	4,559 57
718 29	88,705 65	92,345 82	98,994 19	105,884 »	113,748 64	121,062 47	130,056 69
933 68	13,474 »	12,829 83	13,133 85	12,100 58	12,614 18	12,441 24	12,794 73
891 21	46,120 51	47,869 94	52,278 13	50,501 23	49,997 73	46,755 43	45,225 59
002 75	210,737 50	214,232 85	228,931 25	230,544 85	249,493 30	265,387 85	281,472 90

Nous avons trop souvent insisté sur cette anomalie pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. Nous ne pouvons que renouveler nos vœux de voir bientôt les travailleurs de la mine l'objet d'une plus large réparation en cas d'accident.

Depuis sa fondation, la caisse de prévoyance de Charleroi a reçu fr. 24,398,458-03 et dépensé fr. 23,052,534-57, de sorte que son avoir au 1^{er} janvier 1898, se chiffre par fr. 1,345,923-46, ainsi qu'il a été établi plus haut.

Caisses de secours

Ainsi qu'on le sait, ces caisses, instituées au siège de chacune des sociétés affiliées, assument le service des secours pendant les six premiers mois qui suivent la constatation de l'accident dont l'ouvrier a été victime. Nous rappellerons que depuis le 15 septembre 1882, ces sociétés contribuent exclusivement à l'alimentation de ces caisses, aussi bien que de la caisse commune de prévoyance.

Pour faire face à ce double service, les exploitants ont versé depuis cette époque fr. 16,406,416-69, dont fr. 8,172,115-24 ont été affectés aux besoins de la caisse de prévoyance proprement dite et fr. 8,234,301-45 à ceux des caisses particulières.

Les dépenses effectuées par ces dernières caisses pendant l'année 1897 s'élèvent à la somme globale de fr. 649,057-90 qui se répartit comme suit :

Secours en argent	fr. 342,152 90
Médicaments	98,519 55
Charbons	21,379 89
Frais d'entretien dans les hôpitaux	16,792 50
Divers	36,167 01
	<hr/>
Soit ensemble	fr. 515,011 85
Les honoraires des médecins se sont élevés à	134,046 05
	<hr/>
Total des dépenses	fr. 649,057 90

Les frais médicaux et les frais pharmaceutiques joints à ceux d'hospitalisation figurent dans cette somme pour fr. 249,358-10 ou 38-42 % de la dépense globale, fr. 16-65 par ouvrier secouru et fr. 5-91 par ouvrier affilié.

En 1896, le même service avait absorbé fr. 246,791-44, représentant 36-62 % de la dépense globale, fr. 14-20 par ouvrier secouru et fr. 5-85 par ouvrier affilié.

Les honoraires des médecins, qui s'élèvent comme il est

dit ci-dessus, à fr. 134,046-05, répondent à une quotité de fr. 3-18 par tête d'ouvrier affilié et fr. 8-95 par ouvrier secouru.

En 1896, les chiffres correspondants avaient été respectivement de fr. 3-22 et de fr. 7-76.

Les versements opérés par l'exploitant seul tant pour le service de la caisse commune de prévoyance que pour celui des caisses particulières de secours, ont atteint en 1897, fr. 1,320,918-08, contre fr. 1,273,869-35 en 1896.

Nous avons condensé dans le tableau suivant les dépenses faites par les diverses caisses de secours pendant la période décennale s'étendant de l'année 1888 à l'année 1897 inclusivement.

ANNÉES	DÉPENSES			Moyenne par ouvrier affilié
	Honoraires des médecins	Autres frais	Ensemble	
	Fr.	Fr	Fr.	Fr.
1888	95,029 27	373,258 10	468,287 27	13 68
1889	103,025 10	374,150 70	477,185 80	13 11
1890	118,038 20	415,338 30	533,376 50	13 67
1891	114,015 16	423,124 73	537,139 89	14 38
1892	113,314 83	515,656 87	629,001 70	15 93
1893	116,068 39	483,123 75	599,192 14	15 31
1894	122,525 66	490,408 10	612,933 76	15 02
1895	132,848 90	529,759 96	662,608 86	15 81
1896	135,633 53	510,994 47	646,628 »	15 34
1897	134,046 05	515,011 85	649,057 90	15 38

Abstraction faite des frais d'administration qui restent sensiblement constants, les caisses de prévoyance et de

secours ont nécessité ensemble en 1897, une dépense globale de fr. 1,365,319-62, représentant en moyenne fr. 32-36 par tête d'ouvrier affilié. En 1896, cette dépense s'était élevée à fr. 1,333,253-54, c'est-à-dire fr. 31-63 par ouvrier.

La part contributive des sociétés affiliées dans l'alimentation des deux caisses s'établit comme suit :

A la caisse de prévoyance.	fr.	671,860	18
Aux caisses de secours		649,057	90
Ensemble	fr.	1,320,918	08

Ce qui répond à une allocation de fr. 31-30 par tête d'ouvrier affilié, dont fr. 15-92 pour la caisse proprement dite de prévoyance et fr. 15-38 pour les caisses de secours.

En 1896, les chiffres correspondants avaient été respectivement de fr. 14-93 et fr. 15-34.

On voit donc qu'en somme l'alimentation des deux sortes de caisses s'effectue par des allocations sensiblement égales.

CAISSE DU CENTRE (1)

La caisse du Centre ne comprend plus que les huit Sociétés affiliées ci-après :

Société des charbonnages de Bascoup ;		
»	»	Mariemont ;
»	»	Haine-St-Pierre et La Hestre ;
»	»	Houssu ;
»	»	La Louvière et Sars-Longchamps ;
»	»	Bois du Luc ;

(1) Rapporteur M. L. Guinotte.

Société des charbonnages de Strépy-Bracquegnies;

» » Havré.

Le nombre des ouvriers occupés dans leurs diverses exploitations s'est élevé pendant le dernier exercice à 16,729, soit 227 ou environ 1.3 % de moins que l'année précédente.

Ces ouvriers ont fourni en 1897, 4,963,474 journées contre 5,042,770 en 1896. La comparaison de ces chiffres accuse, pour 1897, une diminution de 79,296 journées de travail, soit 1.5 %.

Le taux moyen des salaires par tête d'ouvrier qui, pour l'année 1896, s'élevait à fr. 997-43, atteint fr. 1,036-60 pour l'année 1897.

L'augmentation du salaire annuel moyen s'élève donc à fr. 39-17 ou environ 3.8 %.

Continuant à adopter comme terme de comparaison les salaires de l'année 1888, nous constatons les variations suivantes :

En 1891,	augmentation	de 28 %
En 1892,	»	» 14 —
En 1893,	»	» 2 —
En 1894,	»	» 6 —
En 1895,	»	» 7 —
En 1896,	»	» 11 —
En 1897,	»	» 15 —

Le prix moyen de la journée pour les ouvriers de toutes catégories s'est élevé en 1897, à fr. 3-49 pour un nombre de journées effectives de 296.7.

Les chiffres correspondants pour 1896 étaient respectivement de fr. 3-35 et de 297.4.

Les recettes de la caisse se décomposent comme suit :

Retenues sur les salaires	fr. 216,766-27
Subvention égale des exploitants	216,766-27
Subsides de l'Etat	7,123-64
Subvention de la Province	1,425 »
Intérêts bonifiés en comptes courants	46,200-67
Total fr.	488,281-85

En 1896, ces recettes s'étaient élevées à fr. 477,149-89 ; elles ont donc augmenté de fr. 11,131-96 ou 2.3 %.

Ce résultat favorable est dû à la hausse des salaires.

Le montant des charges, qui se chiffrait au 1^{er} janvier 1897, par fr. 467,391-60, atteint fr. 486,022-20, soit une augmentation de fr. 18,630-60. Par rapport au 1^{er} janvier 1889 elle est de fr. 225,911-40.

Les pensions servies aux vieux ouvriers et veuves de vieux ouvriers ont suivi la progression suivante :

ANNÉES	NOMBRE	SOMMES
		Fr.
1888.	667	75,551 »
1889.	895	93,178 »
1890.	971	145,039 »
1891.	1,025	153,094 »
1892.	1,091	158,423 »
1893.	1,162	171,586 »
1894.	1,294	187,287 »
1895.	1,417	205,766 »
1896.	1,511	218,471 »
1897.	1,657	232,715 »

L'augmentation en 10 ans est donc de fr. 157,164-00 ou 208 % environ.

Du fait de la mise en vigueur de l'arrêté royal du 3 août 1889, les charges ont augmenté de 157,000 francs environ, mais les ressources se sont accrues de 185,000 francs.

De 1896 à 1897, les charges du fait des pensions aux vieux ouvriers se sont accrues de 14,244 francs et l'excédent des ressources est d'environ 7,000 francs.

Pendant l'année 1898, les charges créées par le nouveau régime augmenteront encore. Les ressources suivront également une marche ascendante, grâce à une légère hausse des salaires. Néanmoins, il est à craindre que les dépenses ne dépassent les recettes, et, si l'industrie traversait une période de crise, la situation de la caisse deviendrait précaire. Nous avons déjà signalé nos appréhensions à ce sujet, mais nous croyons devoir répéter que c'est grâce aux circonstances favorables du moment que l'on doit de disposer encore de ressources suffisantes.

Le nouveau mode de retenues, voté en 1891, tant par les ouvriers que par les exploitants, et actuellement soumis à l'approbation des autorités, écarterait le danger que nous prévoyons.

Le fonds de réserve, qui était de fr. 1,514,451-07 en 1896, s'élève à fr. 1,521,773-72 en 1897, ce qui donne une augmentation de fr. 7,322-65 pour 1897. Cette augmentation était de fr. 10,249-11 pour 1896, de fr. 28,791-14 pour 1895 et de fr. 38,327-58 pour 1894.

Caisses particulières de secours

Les comptes en recettes et en dépenses soldent par un boni de fr. 9,733-18. En l'ajoutant aux soldes en boni antérieurs, il reste un boni de fr. 36,248-37.

Deux charbonnages sont en déficit au 31 décembre 1897; ils accusent un mali de fr. 12,889-20, soit fr. 144-91 d'aggravation par rapport à l'exercice précédent.

Accidents

Le tableau suivant donne la statistique des accidents survenus depuis 1881 dans le ressort de la caisse de prévoyance du Centre et qui ont donné lieu à des droits à des pensions (1).

ANNÉES	Nombre d'ouvriers	Accidents		Tués		Blessés	
		Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers	Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers	Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers
1881	12,662	26	2 05	17	1 34	9	0 71
1882	12,893	27	2 10	13	1 »	14	1 09
1883	13,486	37	2 74	20	1 48	17	1 26
1884	14,123	32	1 56	14	0 99	8	0 57
1885	14,037	30	2 13	22	1 56	8	0 57
1886	13,882	13	0 94	4	0 28	9	0 65
1887	14,349	18	1 25	11	0 77	7	0 49
1888	14,666	21	1 43	8	0 54	13	0 89
1889	14,913	21	1 41	9	0 60	12	0 80
1890	16,047	19	1 18	6	0 37	13	0 81
1891	16,701	17	1 01	6	0 36	11	0 66
1892	16,619	20	1 20	13	0 78	7	0 42
1893	16,581	14	0 89	10	0 60	4	0 24
1894	16,914	24	1 42	21	1 24	3	0 18
1895	17,074	17	0 99	11	0 64	6	0 35
1896	16,956	12	0 71	7	0 41	5	0 30
1897	16,729	12	0 71	9	0 54	3	0 18

(1) Il est à remarquer que les accidents graves survenus dans les charbonnages du Centre ne donnent pas tous lieu à l'intervention de la caisse. Tel est le cas pour les accidents ayant entraîné la mort de veufs sans enfants, orphelins, etc.

Sauf l'année 1896 où il est le même, le nombre d'accidents ayant donné lieu à des droits à des pensions est donc le plus faible que l'on ait relevé depuis 1881.

CAISSE DE LIÈGE (1)

Abstraction faite d'une exploitation de minerai de fer peu importante, 49 établissements miniers ont été en activité dans la province de Liège pendant l'année 1897. Ils se décomposent en : 41 mines de houille, 7 mines métalliques et 1 minière.

Cinq de ces établissements, qui n'ont occupé ensemble que 170 ouvriers pendant l'année, ne sont pas affiliés à la caisse de prévoyance. Par contre, deux autres, qui n'exploitent plus leurs concessions, ont continué à faire des versements à la caisse en faveur d'ouvriers occupés à des services accessoires.

Non compris ces derniers travailleurs, peu nombreux d'ailleurs, les établissements affiliés ont employé, en 1897, 30,466 ouvriers, c'est-à-dire 816 de plus qu'en 1896, lesquels ont reçu en salaires, déduction faite de toute retenue, la somme de 32,364,980 francs pour 9,256,910 journées de travail.

En moyenne, le salaire journalier net de l'ouvrier affilié a donc été de fr. 3-496 et son gain annuel de fr. 1,062-33. Ils avaient été respectivement fr. 3-375 et fr. 1,013-96 en 1896; c'est-à-dire que le premier a augmenté en 1897. de fr. 0-121, soit environ 3.5 %, le second de fr. 48-37, soit environ 4.5 %.

(1) Rapporteur M. Ad. Firket.

Caisse commune de prévoyance

I. — Recettes et dépenses

Un subside de 15,000 francs pour lequel il est tenu un compte spécial, a été accordé sous certaines conditions par le Conseil provincial de Liège à la caisse de prévoyance. Sur ce subside, 85 secours d'un import total de 9,772 fr. ont été accordés en 1897 et il reste un disponible de 5,228 francs. Il est à espérer que ce reliquat sera laissé à la disposition de la Commission administrative; car la plupart des secours accordés en 1897 devront être renouvelés en 1898, indépendamment de ceux qui seront alloués à de nouveaux postulants pendant cette dernière année.

Les recettes et les dépenses dérivant de ce subside, ne sont pas comprises dans les comptes de la caisse commune que nous examinons.

Ceux-ci se résument comme suit :

Recettes

Somme versée par les exploitants (2 % des salaires payés aux ouvriers) fr.	655,231 36
Subvention de l'État	11,340 61
Intérêts des capitaux placés	75,173 41
Total des recettes fr.	741,745 38

Dépenses

Pensions et secours. fr.	703,841 »
Frais d'administration, impressions, service médical, etc.	9,336 98
Commissions de banque	190 04
Total des dépenses fr.	713,368 02

Par rapport à l'année 1896, les recettes ont augmenté de fr. 48,045-95, les dépenses de fr. 33,668-63. Ces différences sont principalement dues d'une part à une augmentation de fr. 47,617-78 de la subvention des exploitants, d'autre part à une majoration de fr. 32,854-68 du montant des pensions et secours.

L'excédent des recettes sur les dépenses a été de fr. 28,377-36 en 1897.

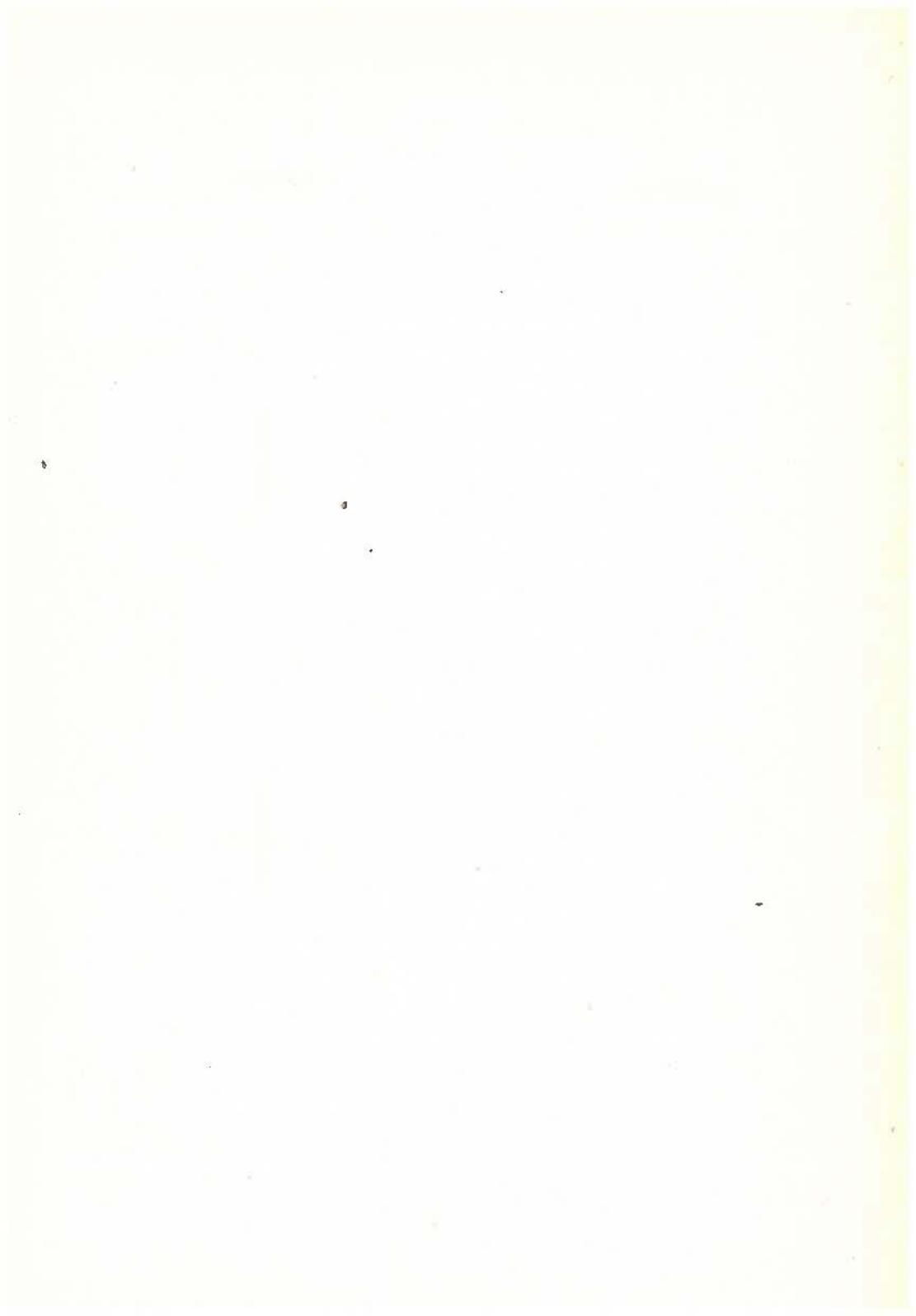
Au surplus le tableau suivant permet de comparer le mouvement financier de cette dernière année à celui des cinq années précédentes.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes	Avoir à la fin de l'année
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1892	683,752 38	608,188 24	75,564 14	2,028,420 56
1893	652,084 80	618,312 70	33,772 10	2,062,192 66
1894	672,502 67	631,360 30	41,142 37	2,103,335 03
1895	691,907 30	657,360 13	34,547 17	2,137,882 20
1896	693,699 43	679,699 39	14,000 04	2,151,882 24
1897	741,745 38	713,368 02	28,377 36	2,180,259 60

II. — *Pensions et secours*

Les deux tableaux suivants font connaître, pour chaque année de la même période quinquennale et pour l'année 1896 : le premier, le nombre des personnes secourues par la caisse de prévoyance et les sommes qui leur ont été distribuées ; le second, la façon dont celles-ci ont été réparties entre les divers bénéficiaires.

ANNÉES	Nombre de personnes secourues	Montant des pensions et secours	
		total	par personne
		Fr.	Fr.
1892	4,140	600,295 50	145 »
1893	4,155	610,321 »	146 89
1894	4,282	623,199 »	145 54
1895	4,439	649,245 50	146 26
1896	4,534	670,986 32	147 99
1897	4,683	703,841 »	150 30



DÉSIGNATION DES PERSONNES SECOURUES	NOMBRE DE PERSONNES SECOURUES					
	1892	1893	1894	1895	1896	1897
Ouvriers mutilés.	727	718	760	777	809	818
Veuves d'ouvriers tués	522	510	528	528	521	515
Veuves d'ouvriers mutilés	76	82	87	87	90	88
Parents d'ouvriers tués {	Pensions viagères	43	38	35	34	33
	Secours extraordinaires	16	11	9	24	19
Orphelins de père et de mère et enfants de veuves	396	373	369	357	351	345
Indemnités aux veuves remariées	11	8	3	10	9	8
Totaux des personnes secourues et des sommes distribuées du chef d'accidents	1,791	1,740	1,791	1,817	1,832	1,814
Vieux ouvriers et infirmes.	2,349	2,415	2,491	2,622	2,702	2,785
Totaux généraux.	4,140	4,155	4,282	4,439	4,534	4,599

MONTANT DES SECOURS DISTRIBUÉS

1892	1893	1894	1895	1896	1897
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
22,964 »	125,196 »	128,700 »	133,908 »	140,028 »	145,548 »
83,160 »	83,256 »	84,888 »	84,600 »	85,608 »	85,340 »
6,984 »	7,944 »	8,160 »	7,992 »	8,304 »	9,048 »
5,928 »	4,860 »	5,292 »	4,800 »	4,500 »	4,104 »
2,714 »	1,204 »	1,100 »	2,885 50	2,261 32	3,743 »
24,768 »	23,112 »	22,488 »	21,912 »	21,936 »	20,928 »
2,475 »	1,800 »	675 »	2,150 »	1,825 »	1,700 »
18,993 »	247,372 »	251,303 »	258,247 50	264,462 32	270,411 »
1,302 50	362,949 »	371,896 »	390,998 »	406,524 »	433,430 »
10,295 50	610,321 »	623,199 »	649,245 50	670,986 32	703,841 »

Il résulte du tableau précédent que les secours aux victimes d'accidents ou à leurs familles et le nombre des personnes secourues de ce chef, n'ont augmenté respectivement, en 1897, que de fr. 5,948-68 et 24 personnes relativement à l'année précédente, tandis que les secours distribués aux ouvriers âgés ou infirmes se sont accrus de 26,906 francs et que le nombre de ceux-ci a augmenté de 125. Les charges que la caisse de prévoyance s'est imposées en faveur de l'invalidité et de la vieillesse ont atteint 433,430 francs en 1897, c'est-à-dire 61.5 % de la totalité des pensions et des secours.

Caisses particulières de secours

Le tableau suivant résume les opérations des caisses particulières de secours des mines et minières de la province de Liège, classées d'après la manière dont elles sont alimentées.

CATÉGORIES	Nombre des exploitations	OUVRIERS		RECETTES		DÉPENSES				TOTAL
		Nombre	Salaires bruts	RETENUES sur les salaires	Subven- tions des exploit- ants	Montant des secours			Hono- raires des médecins	
						Argent	Médica- ments	Char- bon, pain, etc		
a) Caisses alimentées exclusive- ment par les retenues sur les salaires	3	443	Fr. 330,300	Fr. 7,050	Fr. »	Fr. 4,850	Fr. 860	Fr. 20	Fr. 890	Fr. 6,620
b) Caisses alimentées exclusive- ment par les subventions des exploitants	27	19,241	20,956,010	»	416,847	246,184	85,200	22,956	56,297	410,637
c) Caisses mixtes	7	7,254	7,691,700	113,100	100,558	118,535	51,426	5,490	23,210	198,661
Totaux	37	26,938	28,978,010	120,150	517,405	369,569	137,486	28,466	80,397	615,918
Mines sans caisses particulières, affiliées à des compagnies d'assurances.	4	192	171,300	3,800	»	?	?	?	?	3,800
Mines dépendant de groupes d'éta- blissements ayant une caisse commune dont les comptes ne sont pas subdivisés (1).	8	3,506	3,662,800	63,859	27,406	58,859	21,462	2,377	13,909	96,607
Totaux généraux	49	30,636	32,812,110	187,809	544,811	428,428	158,948	30,843	94,306	716,325

(1) Les recettes et les dépenses sont relatives à l'ensemble des établissements, tandis que les nombres d'ouvriers et les salaires ne concernent que les mines qui en dépendent.

De la comparaison de ce tableau avec celui qui résume, dans notre rapport précédent, les opérations des caisses particulières de secours pendant l'année 1896, ressortent les différences suivantes :

1° Les retenues sur les salaires ont augmenté de fr.	2,271
2° Les subventions des exploitants »	52,747
3° Les dépenses totales de ces caisses »	30,701

Il convient de remarquer d'ailleurs que si le montant des retenues sur les salaires s'est légèrement accru, bien que le nombre des caisses particulières alimentées exclusivement par ces retenues ait diminué, cela s'explique par la proportionnalité des retenues aux salaires et par l'augmentation du montant de ceux-ci dans les établissements (catégorie C du tableau) où ces retenues alimentent partiellement la caisse de secours.

D'autre part, si l'on considère l'ensemble des opérations des caisses particulières et de la caisse commune de prévoyance, en faisant abstraction des quatre petites mines affiliées à des compagnies d'assurances, on constate que, pendant l'année 1897, les établissements miniers de la province de Liège ont consacré à l'assistance des ouvriers et de leurs familles une somme totale de 1,416,366 francs, dans laquelle le prélèvement sur les salaires n'intervient que pour 184,009 francs, c'est-à-dire 13 %.

CAISSE DE NAMUR (1)

La caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs de la province de Namur comptait, en 1897, 42 établissements affiliés, dont 17 en activité et 25 en non activité.

(1) Rapporteur M. Picard.

Ces établissements se décomposent comme suit :

DÉSIGNATION	EN ACTIVITÉ	INACTIVES	ENSEMBLE
Mines de houille	9	7	16
Mines métalliques	3	14	17
Carrières	»	3	3
Terres plastiques	5	1	6
Totaux	17	25	42

Le nombre d'ouvriers occupés est de 2,729 et celui des journées effectuées de 807,605, pour un salaire total de fr. 2,560,837-23.

Le salaire moyen annuel est donc de fr. 938-38 et le salaire moyen journalier de fr. 3-17.

Le tableau suivant donne la comparaison de ces chiffres pour les cinq dernières années.

ANNÉES	Sociétés affiliées	Société en activité	Nombre		Nombre de journées par ouvrier	Montant des salaires	Salaire moyen	
			d'ouvriers	de journées			annuel	journalier
						Fr.	Fr.	Fr.
1893 .	42	22	2,694	776,502	288	2,110,080 13	783 25	2 72
1894 .	43	22	2,619	757,814	289	2,151,527 29	821 50	2 84
1895 .	43	20	2,639	762,121	289	2,264,364 10	858 04	2 97
1896 .	43	19	2,553	746,162	292	2,383,684 77	933 68	3 19
1897 .	42	17	2,729	807,650	296	2,560,837 23	938 38	3 17

Malgré l'arrêt de deux établissements affiliés, le nombre total des ouvriers occupés en 1897 dépasse de 176 le chiffre de l'année 1896. Le salaire moyen annuel a augmenté de fr. 4-70, bien que le salaire moyen journalier ait diminué de fr. 0-02; cela provient de ce que le nombre de journées par ouvrier a augmenté de 4.

Le montant des salaires dépasse de fr. 177,152-46 celui de 1896.

Recettes

Les recettes totales de la caisse se sont élevées à fr. 47,744-55 qui se décomposent comme suit :

Cotisation des exploitants	fr. 38,440-91
Subside de l'Etat	955-05
Subside de la Province	550-00
Intérêts des fonds placés	7,798-59

Total fr. 47,744-55

Les recettes de 1896 avaient été de fr. 46,672-83

Il y a donc majoration de recettes pour
1897 de fr. 1,071-72

Cette augmentation de recettes provient uniquement de la subvention des exploitants qui a été plus élevée parce que les salaires ont dépassé ceux de 1896. Elle a eu lieu malgré la diminution des intérêts des fonds placés, diminution résultant de la réalisation en 1896, d'une partie des fonds.

Le tableau qui suit donne la comparaison des recettes pendant les cinq dernières années.

ANNÉES	Cotisations des exploitants	Intérêts des capitaux	Subsides		TOTALS
			de l'État	de la province	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1893	32,814 25	10,308 28	1,097 78	550	44,770 31
1894	32,821 49	10,076 26	1,038 07	550	44,485 82
1895	34,380 40	(1) 12,361 »	996 15	550	45,157 13
1896	36,045 88	(2) 9,094 95	982 »	550	46,672 83
1897	38,440 91	7,798 59	955 05	550	47,744 55

Dépenses

Les dépenses totales se sont élevées à fr. 60,305-35.

Elles se décomposent comme suit :

Pensions et secours	fr. 57,786-50
Perception	600-00
• Impression et expédition	933-90
Dépenses diverses	984-95

Total fr. 60,305-35

Le total des dépenses pour 1896 était de 59,576-35

Il y a donc majoration de dépenses pour

1897 de fr. 729-00

Ce supplément de dépenses provient de la majoration du chiffre des pensions et secours et des frais généraux. Ceux-ci ont été grevés d'une somme de fr. 499-45 pour frais de procédure.

(1) Y compris : plus-value sur vente de titres : fr. 3,130 42.

(2) » » »	fr. 808 55
» » »	37 50
» remboursement d'un secours payé indûment . . .	30 00
	<u>Fr. 876 05</u>

Les pensions et secours accordés pendant les années 1896 et 1897 sont détaillés au tableau ci-après :

DÉSIGNATION	Nombre		Montant	Montant
	en 1896	en 1897	en 1896	en 1897
			Fr.	Fr.
<i>Pensions viagères</i>				
Ouvriers mutilés	48	50	11,120	11,940 } 29,985
Veuves d'ouvriers tués	93	91	17,025	
Pères et mères d'ouvriers tués.	6	5	1,080	
<i>Pensions temporaires</i>				
Orphelins de père et de mère .	»	»	»	» } 1,275
Enfants d'ouvriers mutilés . .	22	21	592	
Enfants de veuves	20	19	712	
<i>Secours extraordinaires</i>				
Personnes déjà pensionnées . .	6	6	429	444 } 26,526
Proches parents du défunt . . .	9	12	1,260	
Ouvriers grièvement blessés . .	128	129	24,416	
Vieux ouvriers infirmes	4	4	480	24,107 } 480
Totaux	336	337	57,114	57,786

Les pensions viagères ont augmenté de fr. 760-00

Les pensions temporaires ont dimi-
nué de fr. 29-00

et les secours extraordinaires de 59-00

88-00

L'augmentation pour pensions et secours est

donc de fr. 672-00

Le tableau qui suit donne la comparaison des dépenses de la caisse pendant les cinq dernières années.

ANNÉES	Pensions viagères		Pensions temporaire ^s		Secours		Totaux		Frais d'administration	ENSEMBLE
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant		
		Fr.		Fr.		Fr.		Fr.	Fr.	Fr.
1893	140	26,410 »	54	1,810	130	23,181 »	324	51,401 »	2,819 85	54,220 85
1894	142	27,689 50	52	1,657	145	23,906 »	339	53,252 50	2,366 85	55,619 35
1895	145	28,449 82	49	1,536	147	24,791 »	341	54,776 82	2,634 45	57,411 27
1896	147	29,225 »	42	1,304	147	26,585 »	336	57,114 »	2,462 35	59,576 35
1897	146	29,985 50	40	1,275	151	26,526 »	337	57,786 50	2,518 85	60,305 35

Situation de la caisse

Au 1 ^{er} janvier 1897 l'avoir était de	fr.	255,154-93
A ajouter les recettes de l'année . . .		47,744-55
	Total .	302,899-48
A déduire les dépenses de l'année . . .		60,305-35
Au 31 décembre 1897 l'avoir était de		242,594-13
Le déficit de 1897 est donc de . . .		12,560-80
	Fr.	255,154-93

Le tableau ci-après donne la comparaison des opérations de la caisse pendant les dix dernières années:

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent en recettes	Excédent en dépenses	Avoir total à fin d'année
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1888 (a) .	41,960 40	59,718 15	»	17,757 75	304,148 32
1889 . .	42,818 15	58,080 90	»	15,262 75	288,885 57
1890 . .	61,216 12	54,933 65	6,282 47	»	295,168 04
1891 . .	59,059 41	53,804 81	5,254 60	»	300,422 64
1892 (b) .	50,437 85	53,094 25	»	2,656 40	297,766 24
1893 (c) .	44,770 31	54,220 85	»	9,450 54	288,315 70
1894 . .	44,485 82	55,619 35	»	11,133 53	277,182 17
1895 (d) .	45,157 13	57,411 27	»	12,254 14	268,058 45
1896 (e) .	46,672 83	59,576 35	»	12,903 52	255,154 93
1897 . .	47,744 55	60,305 35	»	12,560 80	242,594 13
a) En 1888 bénéfice sur remboursement d'obligations					Fr. 7,728 11
b) En 1892 » » » »					16 82
c) En 1893 » » » »					11 00
d) En 1895 Vente d'un titre					3,130 42
e) En 1896 »					808 55
remboursement d'obligation					37 50
Remboursement d'un secours payé indûment					30 00
					876 05

Le déficit annuel va en augmentant depuis 1892. Il ne peut d'ailleurs en être autrement puisque chaque année marque malheureusement la mise en non activité de l'un ou de l'autre établissement affilié.

Ces établissements inactifs grèvent la caisse de charges plus ou moins importantes qui ne peuvent s'éteindre que graduellement.

Les tableaux suivants donnent la répartition des recettes et des dépenses en tenant compte de la nature de l'exploitation et en distinguant si les établissements sont actifs ou inactifs :

ÉTABLISSEMENTS EN ACTIVITÉ	Nombre	Nombre d'ouvriers occupés	Sommes payées par la caisse	Sommes reçues par la caisse	Boni	Déficit
			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Charbonnages . . .	9	2,412	31,748 50	34,581 25	2,832 75	»
Minières	3	281	9,904 »	3,406 91	»	6,497 09
Terres plastiques . .	5	36	198 »	452 75	254 75	»
Totaux	17	2,729	41,850 50	38,440 91	3,087 50	6,497 09
En déduisant le boni						3,087 50
Reste comme déficit						3,409 59
ÉTABLISSEMENTS INACTIFS	Nombre	Nombre d'ouvriers occupés	Sommes payées par la caisse	Sommes reçues par la caisse	Boni	Déficit
			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Charbonnages . . .	7	»	3,876 »	»	»	3,876 »
Minières	14	»	11,340 »	»	»	11,340 »
Carrières	3	»	540 »	»	»	540 »
Terres plastiques . .	1	»	180 »	»	»	180 »
Totaux	25	»	15,936 »	»	»	15,936 »

Le tableau qui suit renseigne pour la dernière période quinquennale le nombre d'accidents ayant nécessité l'intervention de la caisse :

Années	Nombre d'ouvriers occupés	ACCIDENTS		TUÉS		BLESSÉS	
		Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers	Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers	Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers
1893 .	2,694	26	9 65	3	1 11	23	8 53
1894 .	2,619	24	9 16	5	1 90	20	7 64
1895 .	2,639	15	5 68	2	0 76	14	5 30
1896 .	2,553	5	1 96	0	0 00	5	1 96
1897 .	2,729	10	3 66	3	1 10	7	2 56

Caisses particulières de secours

Les caisses particulières de secours sont alimentées par les exploitants ou par une retenue faite sur les salaires des ouvriers.

Les secours distribués tant en argent qu'en nature par les caisses particulières des établissements qui ont fourni les renseignements statistiques se sont élevés à fr. 27,863-15 ainsi qu'il résulte du tableau ci-dessous.

DÉSIGNATION	Sommes payées		Distribution			Frais d'hôpitaux	Honoraires des médecins	Dépenses diverses	Total des dépenses	Nombre d'individus secourus
	aux ouvriers blessés	aux ouvriers malades et à leurs familles	en médicaments	en charbons	en vivres et en habillements					
Mines de houille .	Fr. 9,963 19	Fr. 2,647 56	Fr. 4,162 93	Fr. 557 60	Fr. 313 00	Fr. 168 00	Fr. 5,529 »	Fr. 491 40	Fr. 23,832 68	1,169
Mines métalliques .	1,107 07	»	1,013 37	25 00	149 20	»	1,121 98	613 85	4,030 47	68
Carrières . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Terres plastiques .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux .	11,070 26	2,647 56	5,176 30	582 60	462 20	168,00	6,650 98	1,105 25	27,863 15	1,237

Ces dépenses se sont élevées :

En 1896 à fr.	30,408	52
En 1895 »	33,825	99
En 1894 »	34,338	73
En 1893 »	34,313	34

Il ne faut cependant pas attacher grande importance aux chiffres indiqués par ce dernier tableau parce que les établissements sont libres de fournir les renseignements concernant leurs caisses particulières de secours et que plusieurs d'entre eux ne les fournissent pas.

CAISSE DU LUXEMBOURG (1)

A. — Caisse commune de prévoyance

Le rapport de la caisse du Luxembourg pour 1897 renseigne que les recettes de cet exercice se sont élevées à fr. 12,429 28
et les dépenses à , 9,893 85

D'où un boni de fr. 2,535 43

Les recettes ont augmenté en 1897 de fr. 1,122 33

Le salaire moyen a été de fr. 3-45, contre 3-47 en 1896.

Les dépenses ont augmenté de 337 francs par rapport à l'exercice précédent.

La réserve de la caisse était au 31 décembre 1896 de fr. 28,121-61 ; au 31 décembre 1897, elle s'élevait à fr. 30,864-94.

Le nombre des établissements associés était à la fin de 1897 de 9 comprenant 11 exploitations qui ont employé en moyenne 815 ouvriers. Ceux-ci ont fourni 220,050 journées de travail et reçu un salaire total de fr. 760,792-77, correspondant pour chacun d'eux à fr. 933-49 ou fr. 3-45 par jour.

(1) Rapporteur : M. Fabry.

Le tableau ci-après donne la comparaison de ces renseignements pour les cinq dernières années :

ANNEES	NOMBRE		Montant des salaires	SALAIRE MOYEN	
	d'ouvriers	de journées		par an	par jour
			Fr.	Fr.	Fr.
1893	571	154,170	549,508	962 34	3 56
1894	660	178,200	574,796	870 76	3 23
1895	714	192,780	648,258	907 92	3 36
1896	726	196,020	679,568	936 04	3 47
1897	815	220,050	760,792	933 49	3 45

Les recettes de l'année se décomposent comme suit :

Retenues sur les salaires des ouvriers	fr.	5,705-58
Cotisations des exploitants	5,705-59
Subside de l'Etat	215-11
Subside de la Province.	83-00
Rente sur l'Etat	720-00

Total fr. 12,429-28

Le tableau suivant établit la comparaison des recettes des cinq dernières années.

Nature des recettes	ANNÉES				
	1897	1896	1895	1894	1893
Retenues et cotisations.	11,411 17	10,193 52	9 723 88	8,622 49	8,242 63
Subsides de l'Etat et de la Province . .	298 11	323 43	345 19	391 79	415 55
Rentes sur l'Etat. Intérêts arriérés dûs par un ancien exploitant d'ardoisières . . .	720 »	720 00 70	745 »	775 »	775 »
Totaux . .	12,429 28	11,306 95	10,814 07	9,789 28	9,433 18

Les dépenses de 1897 en pensions et secours ont été appliquées comme suit :

38 ouvriers incapables de travailler	fr. 5,197-85
17 veuves d'ouvriers.	2,114-50
8 parents d'ouvriers	461-00
21 ouvriers vieux et infirmes	1,037-50
11 enfants	423-00
3 secours	200-00

Total fr. 9,433-85

Dans le tableau qui suit figurent les dépenses des cinq dernières années.

Années	Pensions et secours	Frais d'administration	Dépenses totales
1893	7,341 »	469 »	7,810 00
1894	7,820 60	545 10	8,365 70
1895	8,738 90	482 »	9,220 90
1896	9,071 90	484 95	9,556 85
1897	9,433 85	460 »	9,893 85
Totaux	42,406 25	2,441 05	44,847 30

Voici la comparaison des recettes et des dépenses de ces mêmes années :

Années	Recettes	Dépenses	Boni	Mali
1893	9,433 18	7,810 »	1,623 18	»
1894	9,789 28	8,365 70	1,423 58	»
1895	10,814 07	9,220 90	1,593 17	»
1896	11,306 95	9,556 85	1,750 10	»
1897	12,429 28	9,893 85	2,535 43	»
Totaux	53,772 76	44,847 30	8,925 46	»

Les charges de l'association étaient au 1^{er} janvier 1898, savoir :

Pensions acquises, déduction faite des secours temporaires et des extinctions de l'année.	fr.	9,985-00
Frais d'administration		460-00
	Total fr:	10,445-00
Les charges au 1 ^{er} janvier 1897 étaient de		9,491-60
Soit en plus pour 1898		953-40

B. — Caissex particulières de secours

Les recettes pour 1897 s'élèvent à . . . fr. 5,519-32
 » » 1896 » 9,739-48

D'où une diminution de fr. 4,220-16

Les dépenses en 1897 s'élèvent à 4,070-91
 » 1896 » 8,591-83

Les dépenses de 1896 étaient donc supérieures à celles de 1897 de fr. 4,510-92

Le tableau ci-après donne le mouvement de ces caisses pour les cinq dernières années.

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES
1893.	8,363 21	6,846 67
1894.	8,217 62	9,358 95
1895.	9,092 43	10,066 91
1896.	9,739 48	8,581 83
1897.	5,519 32	4,070 91
Totaux	40,932 06	38,925 27

C. — Accidents

Ouvrier tué	1
Ouvriers blessés.	5

APPROUVÉ PAR LA COMMISSION PERMANENTE DES CAISSES DE PRÉVOYANCE
EN FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS :

L'Ingénieur en chef-directeur
des Mines,
Membre-Secrétaire,
LOUIS DEJARDIN.

L'Inspecteur général des Mines,
Président,
ERN. DE JAER.